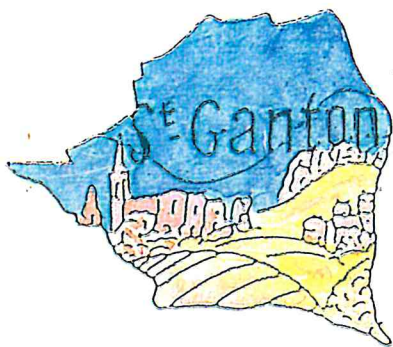
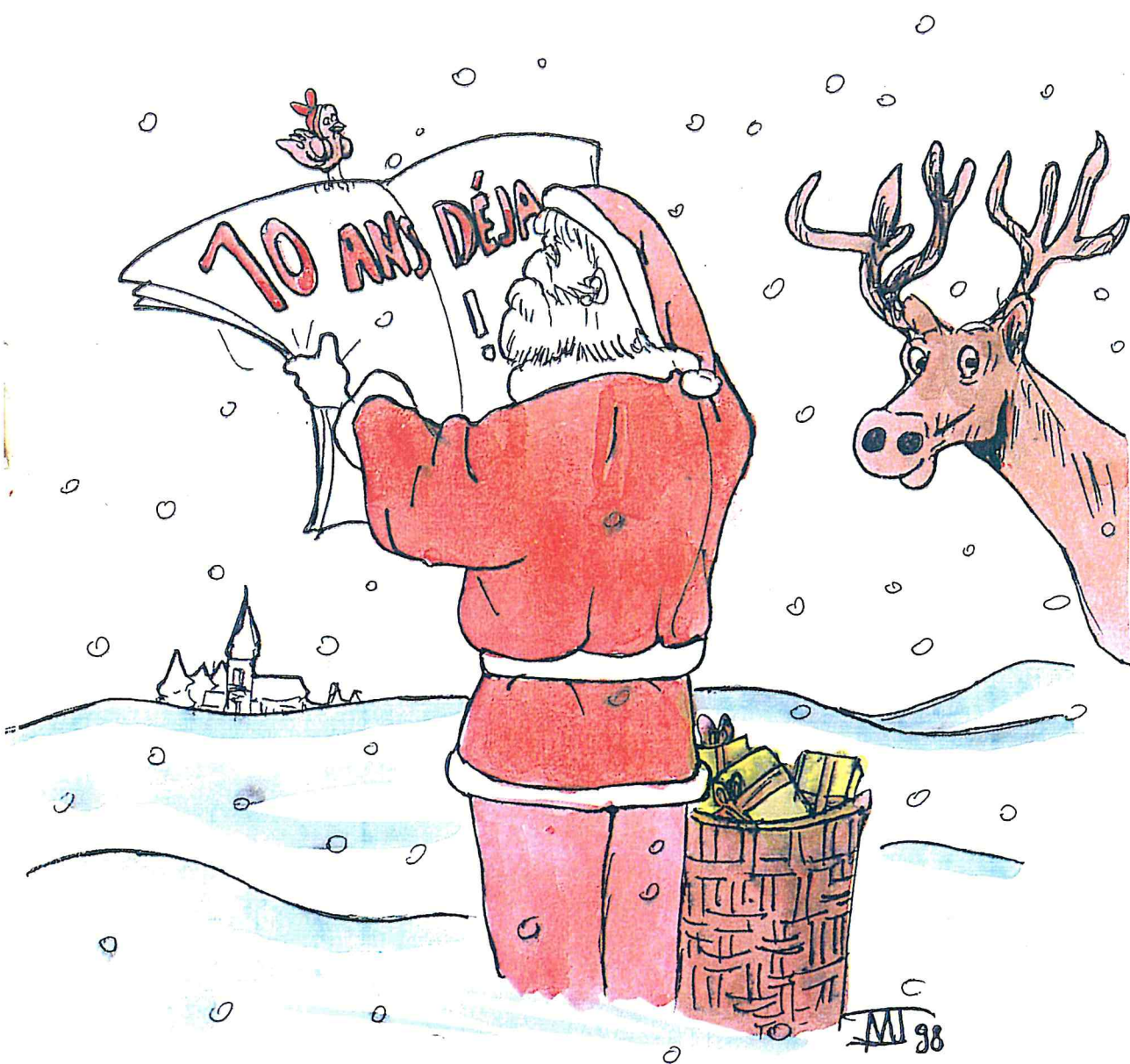




L'ALOUETTE



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

DECEMBRE 1998

N° 20

LE MOT DU MAIRE

Une année qui passe : rien n'est plus banal, rien n'est plus automatique, rien n'est plus inévitable et pourtant même le plus blessé d'entre nous ne peut s'empêcher de voir dans cette arrivée d'un nouveau millésime, le germe d'un peu d'espoir, l'émergence d'une chance future, le début d'un nouvel optimisme.

Bonne Année à chacun d'entre vous, à ceux qui vous sont proches, ceux qui vous sont chers.

En 1998, l'équipe municipale, la commission "Bâtiments", après recensement des besoins exprimés par les associations, ont travaillé sur le projet d'aménagement de la salle polyvalente (pour qu'elle puisse recevoir environ 150 personnes), réfection de la toiture et de la façade de l'ancienne mairie. La première préétude a estimé les travaux à 2 875 470 F HT, la deuxième les a estimés à 2 306 200 F HT et la troisième à 1 627 300 F HT. A cela, il faudra ajouter un aménagement intérieur d'environ 300 000 F. En ce moment, nous en sommes à l'appel d'offres des architectes. Si toutes les subventions promises officiellement se confirment, cette réalisation verra le jour en 1999.

Suite à des décisions de politique d'exploitation des PMU, nous étions avisés de sa fermeture au 1er décembre 1998. Un mois de dérogation a été accordé, je fais toutes les démarches possibles pour le maintien de ce point PMU, mais les négociations ne sont pas faciles, une réponse nous sera donnée très prochainement.

Après 10 mois de fonctionnement du café, restaurant, dépôt de pain, le bilan financier s'avère positif.

Le recensement de la population aura lieu entre le 8 mars et le 3 avril 1999. C'est l'occasion d'obtenir une nouvelle photographie de la situation démographique et socio-économique de notre pays, le dernier recensement date de 1990. Je remercie d'avance chacun d'entre vous d'apporter sa participation la plus totale et de contribuer ainsi au succès de ce trente troisième recensement de la population.

En 1999, la municipalité devra aussi ouvrir le dossier "assainissement", car la "Loi sur l'eau du 3 janvier 1992" dit que l'ensemble des prestations obligatoires relatives à l'assainissement collectif et non collectif doit être assuré sur l'ensemble du territoire au plus tard le 31/12/2005 et oblige les communes à délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif. Ce qui pour Saint-Ganton nous amène à faire cette étude de zonage : indispensable pour délimiter les zones qui relèvent de l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Il faut savoir ce que l'on entend par assainissement non collectif :

- a) ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle sans transport des eaux usées,*
- b) une extension qui concerne le traitement des eaux usées de quelques habitations voisines sur un terrain privé. Il s'agit toujours d'assainissement non collectif, mais groupé.*

Ces applications ne seront pas toujours faciles à mettre en oeuvre, mais de là en dépendra la qualité de l'eau donc "LA VIE".

Très prochainement, la décision de la fermeture de la décharge de "La Vionnais" va être prise vous en serez informé.

Que cette année 1999, dernière de ce siècle, vous apporte joie et bonheur.

*Votre Maire,
Bernard GEFFLOT*

ETAT CIVIL

Naissances

le 24 juin 1998 :

est née à Redon : Fanny DUCHENE
domiciliée "Les Bourdaines"

le 10 août 1998 :

est né à Redon : Adrien REMINIAC
domicilié "La Touraudais"

le 15 septembre 1998 :

est née à Rennes : Marion BELLAMY
domiciliée "La Grangette"

Mariages

le 11 juillet 1998 :

Hervé GUIBERT et Rozenn LE BARH

Décès

le 29 juin 1998 :

Eugénie HUET veuve CARIOT
95 ans, domiciliée "Combray"

le 19 septembre 1998 :

André MOISON époux GISLAIS
73 ans, domicilié "Gominé"

le 20 octobre 1998 :

Madeleine LEROY veuve MARTIN
69 ans, domiciliée "La Belle Alouette"

le 31 octobre 1998 :

Auguste RABOT veuf VERDIER
85 ans, domicilié "La Belle Alouette"

le 28 novembre 1998 :

Clémentine MASSIOT veuve MASSIOT
93 ans, domiciliée "Les Forges"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Stéphane ZABAROUÏ et Maryse SENAND domiciliés "Combray"
- * David LEROUX et Carole PERIGUE domiciliés "La Houle"
- * Frédéric COTTAIS domicilié "Beaucel"
- * Daniel DEBRAY et Valérie LOISANCE domiciliés "La Manchonnais"
- * Michel JAN et Chantal et leurs enfants domiciliés "Le Jarillé"
- * Liliane LAFON domiciliée "Gominé"

PERMANENCES

☞ L'assistante sociale n'assurera pas sa permanence du mois de décembre. A partir de janvier 1999, Madame Brigitte LEGENDRE sera remplacée par Madame BURBAN ALIX qui tiendra ses permanences le 3ème lundi de 10 heures à 11 heures.

INFOS DIVERSES

☞ Démission : Suite à une décision du conseil municipal de ne pas faire paraître entièrement un article sur l'environnement dans le bulletin de juin (Monsieur le Maire et les élus estimaient que celui-ci pouvait porter atteinte à la profession agricole), Monsieur Yves CALOT considérant qu'il s'agissait d'une censure a décidé de démissionner de la commission "Environnement".

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

depuis le 14 avril 1998

<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
GAEC RICHARD	Brubet	Brubet	Transformation hangar agricole en stabulation et création d'une fumière et fosse	2/09/98
HELIGON Michel	La Vionnais	La Vionnais	Rénovation et extension d'une habitation	29/10/98

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999.

Périodiquement organisé, le recensement permet de "faire le point" sur la société française en général, et sur la situation de notre commune en particulier.

De caractère réglementaire, le recensement respecte une procédure rigoureuse, approuvée par la CNIL. Chaque habitant répond aux mêmes questions. Les réponses sont confidentielles et destinées à l'INSEE, qui est seul habilité à les traiter, ceci de façon anonyme, sans les noms ni les adresses. Les informations recueillies servent uniquement à des statistiques et ne peuvent donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

L'agent recenseur qui sera désigné pour participer à l'opération sera tenu au secret professionnel, sous peine de sanction.

Merci de réserver le meilleur accueil à la personne qui vous visitera.

NB : Les personnes intéressées par le poste d'agent recenseur sont priées de se faire connaître en Mairie avant le 8 janvier 1999 au ☎ 02 99 08 78 69.

ST GANTON				Fait en Décembre 1998	
Population par Village					
Village	Foyer	Habitants	Résidents	Non Résidents	Enfants
La Manchonnais	8	22	22	0	8
La Thébaudais	2	6	6	0	3
Les Bourdaines	1	3	3	0	1
	11	31	31	0	12
Gominé	20	57	51	6	18
la Vionnais	7	17	17	0	5
	27	74	68	6	23
Belle Alouette	6	16	16	0	3
La Grangette	2	8	8	0	4
	8	24	24	0	7
Basse-Lande	1	2	2	0	0
Jarillé	6	15	15	0	2
La Touraudais	4	9	7	2	2
Le Rocher	4	8	8	0	0
	15	34	32	2	4
Combray	10	31	17	14	0
Belle Perche	1	4	4	0	2
	11	35	21	14	2
Brubet	14	41	40	1	13
La Rochelle	1	2	2	0	0
Coin du Mur	3	6	6	0	2
Tremblais	2	5	5	0	1
	20	54	53	1	16
La Roche	39	98	62	36	17
Le Bas Breil	1	4	4	0	0
St Ganton	4	9	8	1	2
	44	111	74	37	19
La Houle	13	26	24	2	4
Le Brillac	1	1	1	0	0
Le Souchais	3	7	7	0	0
	17	34	32	2	4
Beaucel	21	53	47	6	14
Le Foutet	1	6	4	2	2
Les Forges	2	3	3	0	0
Remdon	3	9	9	0	2
Rocher de l'Aulne	2	5	4	1	1
	8	23	20	3	5
TOTAL	182	473	402	71	106
Nous avons fait ce recensement avec le plus de sérieux possible mais ceci n'a rien d'officiel					
D'ailleurs au printemps prochain vous aurez sans doute la visite pour ce sujet					



Mutualité
Sociale Agricole

Ille-et-Vilaine

UN SERVICE PROCHE DE VOUS

⇒ A compter du 1er Septembre 1998, la Mutualité Sociale Agricole OUVRE un POINT ACCUEIL à :

MESSAC

Place Bonabry

Téléphone : 02.99.34.29.10

- Les MARDI, MERCREDI ET JEUDI, de 14 heures à 17 heures 30
- Le VENDREDI, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.

Vous y trouverez le conseil pour toutes vos démarches administratives avec la M.S.A. auprès de notre permanencière, Madame Marie-Noëlle AUBIN.

A NOTER : Ce Point Accueil est FERMÉ le LUNDI.

⇒ Les PERMANENCES ADMINISTRATIVES

☞ Les PERMANENCES tenues auparavant à BAIN-de-BRETAGNE, PIPRIAC, Le GRAND-FOUGERAY et BAINS S/OUST sont SUPPRIMÉES.

Sur les autres cantons, elles sont maintenues avec des modifications de dates pour certaines d'entre elles, également à compter du 1ER SEPTEMBRE 1998 :

LIEUX	PERMANENCES
Maure-de-Bretagne Mairie - ☎ 02 99 34 91 29	le matin, (9 h à 12 h) les 2ème et 4ème Jeudis du mois
Guichen Mairie - ☎ 02 99 05 75 75	le matin, (9 h à 12 h) les 1er et 3ème mardis du mois
Le Sel-de-Bretagne Mairie - ☎ 02 99 44 66 27	le matin, (9 h à 12 h) les 2ème et 4ème mercredis du mois
Redon Bureau C.D.A.S. - 9, av. de la Gare ☎ 02 99 71 44 57	le matin, (9 h à 12 h) les 1er et 3ème jeudis du mois

☐ pour tout courrier transmis à la M.S.A., utilisez une enveloppe affranchie et adressez-la à :

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Agence DE VILAINE

10, avenue des Français Libres - 35027 RENNES CEDEX 9

Secteurs	Nom de l'Assistant Social et adresse du service	Permanences
<u>Cantons de :</u> . Grand-Fougeray . Pipriac	Mme GAUTIER Centre Social M.S.A. Place de l'Eglise 35390 GRAND FOUGERAY Tél. 02.99.08.40.36	<u>Grand Fougeray</u> : Centre Social Tél. 02.99.08.40.36 . 1er jeudi de 9 h à 12 h <u>Pipriac</u> : Mairie - Tél. 02.99.34.42.87 . 3ème jeudi de 14 h à 17 h <u>Messac</u> : Point accueil MSA - Rue Cawiezel Tél. 02.99.34.79.12 . 3ème jeudi de 10 h à 12 h <u>Permanence téléphonique</u> : 02.99.08.40.36 . lundi de 14 h à 17 h
<u>Cantons de :</u> . Bain-de-Bretagne . Redon . Le Sel-de-Bretagne	Mme OGER Point accueil M.S.A. Rue Cawiezel 35480 MESSAC Tél. 02.99.34.79.12 Fax. 02.99.34.79.11	<u>Messac</u> : Point accueil MSA - Tél. 02.99.34.79.12 . 1er jeudi de 10 h à 12 h <u>Renac</u> : Mairie - Tél. 02.99.72.01.07 . 2ème mardi de 10 h à 12 h <u>Le Sel de Bretagne</u> : Mairie - Tél 02.99.44.66.27 . 1er mardi de 14 h à 16 h <u>Permanence téléphonique au CDAS REDON</u> : Tél. 02.99.72.12.90 . mercredi de 9 h à 12 h

Secteurs- cantons de :	Nom de la Conseillère E.S.F. et adresse du service	Permanences
Bain-de-Bretagne Bruz Grand-Fougeray Guichen Maure-de-Bretagne Pipriac Redon Rennes Sud Le Sel-de-Bretagne + commune de St Jacques de la Lande	Mme. GICQUEL Mutualité Sociale Agricole 10, Av. des Français Libres 35027 RENNES CEDEX 9 Tél. 02.99.01.80.80	<u>GRAND-FOUGERAY</u> : Centre Social M.S.A. - Place de l'Eglise . 1er - 3è et 5è jeudis de 10 h 30 à 12 h 30 - Tél. 02.99.08.40.36 <u>RENNES</u> : M.S.A. - Tél. 02.99.01.80.27 . 1er et 4è lundis de 9 h à 12 h <u>MAURE-DE-BRETAGNE</u> : Rue de Lohéac - Tél.02.99.34.92.02 . 3è mardi de 10 h à 12 h <u>MESSAC</u> : Point Accueil MSA - Rue Cawiezel . 2è et 4è jeudis de 10 h à 12 h - Tél. 02.99.34.79.21

Redon et sa région

Profil d'un territoire

AGRICULTURE : SURTOUT L'ELEVAGE



Surface

83 267 ha, soit 1/5 de la surface agricole totale du département.

Plus des 2/3 de la surface totale de la PRN

1 habitant sur 6 possède un lien familial ou professionnel avec l'agriculture

1/4 des conseillers municipaux sont agriculteurs

En 1997	Département	PRN de Redon
Nbre d'exploitations	11 537	1751
SAT moyenne par exploitation	39 ha	47 ha
SAT moyenne par exploitant	31 ha	38 ha

Source MSA

■ Un siège d'exploitation agricole sur 7 est situé sur la PRN de Redon.

■ La Surface Agricole Taxable moyenne par exploitation sur la PRN de Redon est supérieure de 20 % à la moyenne départementale



Emplois

En 1997	Département	PRN de Redon	%
Nbre de chefs d'exploitation	14 629	2 212	15%
< 35 ans	20%	20%	-
> 55 ans	22%	18%	-
Actifs agricoles (équivalent temps plein)	20 871	2 929	14%
Nbre de salariés	1 945	101	5%
Moyenne annuelle installations hors transferts d'époux (92-97)	596	97	16%

Source MSA

■ Un chef d'exploitation d'Ille-et-Vilaine sur 7 est installé sur la PRN de Redon.

■ Depuis 1992, en moyenne, 44 jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA (dotation jeune agriculteur), se sont installés sur la PRN chaque année (en 1997 : 57).

■ Seulement 1/20 des salariés agricoles du département sont employés sur les exploitations de la PRN.

■ Les exploitations génèrent près de 3000 emplois directs.



Productions

En 1998	Département	PRN de Redon	%
Lait			
Nbre d'exploitations laitières	8 247	1 255	15%
Référence totale en 1000 litres	1 450 626	222 846	15%
Porc			
Nbre d'élevages	2 133	262	12%
Volaille			
Nbre de bâtiments	1 248	182	15%
Surface totale en m ²	959 546	164 221	17%

Sources : DSV, Agreste

■ L'Ille-et-Vilaine est le premier département laitier de France, 1 litre de lait sur 7 est produit sur la PRN.

■ La production porcine est peu développée sur la PRN de Redon. Elle comptabilise 1/8 des élevages du département. L'aviculture est plus développée ; 1 poulailler sur 7 est localisé dans la PRN.

■ L'agriculture biologique se développe sur la PRN. 16 exploitations se sont reconverties ou sont en cours de reconversion vers l'agriculture biologique dans le cadre des MAE depuis 1994 sur la PRN.

O.G.A.F MORGANE II

Une opération groupée d'aménagement foncier qui a débuté au deuxième trimestre 1995, baptisée MORGANE II se déroule actuellement dans certaines zones du département.

Dans la région de REDON, cette opération groupée dotée d'une enveloppe de 8 247 000 F a déjà concerné 261 agriculteurs ; 80 % des crédits disponibles ont été engagés mais la date limite pour déposer les dossiers est fixée au 30 Juin 1999 (date de clôture de l'OGAF).

C'est pourquoi le temps presse pour les futurs bénéficiaires pour s'informer sur leurs droits et déposer de nouveaux dossiers.

L'objectif de l'O.G.A.F. consiste tout d'abord à favoriser l'installation de J.A. en incitant les cédants à louer leur exploitation à des jeunes non parents, en subventionnant la remise à niveau et l'adaptation du siège d'exploitation des jeunes installés dans les conditions des aides à l'installation depuis moins de 3 ans ; enfin à encourager les actions de diversification des production.

De nouvelles règles d'attribution ont été fixées pour l'aide à la Remise à niveau selon l'importance des moyens de production de l'exploitation. Le plafond de prime peut varier de 0 à 70 000 F.

Une nouvelle action vient d'autre part d'être créée pour la région de Redon. Il s'agit d'une **aide au désenclavement des sièges d'exploitation** d'un montant maximum de 10 000 F par exploitation.

Enfin, la prime pour l'environnement paysager de l'exploitation peut s'élever à 10 000 F. Le dossier doit comporter un diagnostic HARMONIE établi par la Chambre d'Agriculture.

Pour toutes ces actions, les personnes intéressées voudront bien prendre contact rapidement avec l'*A.D.A.S.E.A.*; 22 Avenue Janvier 35042 RENNES CEDEX tél. 02.99.29.59.69 qui établira un dossier après avoir vérifié les conditions d'éligibilité.
Rappelons que l'opération s'arrêtera dès que les crédits seront totalement engagés avant même la fin de l'O.G.A.F. prévue le 30 Juin 1999.



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Informateur aux Personnes Agées
du Conseil Général d'Ille et Vilaine

Mme JOSSE
CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE
9, rue de la gare BP 226
35606 - REDON CEDEX
Tél : 02.99.71.13.37

PERMANENCES

REDON

Jeudi de 9h00 à 12h00
CDAS- 9, rue de la Gare
TEL: 02.99.71.13.37

PIPRIAC

1er et 3è mardi du mois
à la Mairie de 9h30 à 11h00
TEL: 02.99.34.42.87

GRAND-FOUGERAY

4è mardi du mois
de 9h30 à 11h00
au Centre Social MSA
TEL: 02.99. 08.40.36

MISSIONS

- Information des personnes âgées sur toutes les questions spécifiques les concernant
- Evaluation des situations au domicile des personnes âgées
- Participation au dispositif Prestation Spécifique Dépendance

Les missions de l'Informateur aux Personnes âgées s'exercent principalement en concertation avec :

- le Centre Communal d'Action Sociale
- Les services d'aide à domicile
- le service social hospitalier
- l'environnement médical et paramédical

1 - CONSTITUTION D'UN DOSSIER RETRAITE

=====

Quelques conseils :

Pensez à votre retraite au moins un an à l'avance.

Il est souhaitable de demander votre reconstitution de carrière à la CRAMB, la MSA ou autre organisme selon votre activité professionnelle

Ce document vous permettra de déterminer plus précisément la date possible de votre retraite.

Où s'adresser

Retraite principale :

CRAMB - 236 rue de Châteaugiron - 35030 RENNES CEDEX - Tél 02.99.26.74.00

Permanence à la Mairie de Pipriac le 3e vendredi du mois de 9 h à 12 h

Permanence à la CRAM à Redon (rue des Chaffauds)

les 1er et 3e mardis de 9 h à 12 h

les 2e, 4e et 5e mardis de 9h à 12 h et de 13h30 à 16h30

MSA - 10 avenue des Français Libres - 35027 RENNES CEDEX - Tél : 02.99.01.80.80

Permanence au Point Accueil MSA - Place de Bonabry à Messac - Tél 02.99.34.29.10

les mardis, mercredis, jeudis de 14 h à 17 h 30

les vendredis de 9h à 12 h et de 14h à 17h30

Retraite complémentaire :

CICAS - 10 place du Colombier - 35011 RENNES CEDEX - Tél : 02.99.30.33.44

Attention ! La retraite complémentaire est un droit mais elle n'est jamais attribuée automatiquement ; il faut la demander

2 - L'AIDE A DOMICILE

=====

Une aide à domicile peut intervenir chez vous pour faire ou, mieux vous aider à faire tous ces gestes et ces travaux de tous les jours que vous avez du mal à accomplir, à l'exception de gros travaux.

Elle viendra tous les jours ou, une ou deux fois par semaine, suivant l'évaluation de vos besoins, déterminés par vous ou votre famille.

L'aide à domicile peut-être :

Une aide ménagère

Vous pouvez bénéficier, selon vos revenus, d'une prise en charge partielle du Conseil Général ou des Caisses de retraite et éventuellement d'une réduction d'impôt :

Dans ce cas, l'aide ménagère est employée par le Centre Communal d'Action Sociale de votre commune ou d'une association d'aide à domicile (A.D.M.R.: Aide à Domicile en Milieu Rural, U.D.S.P.R.V.)

Les démarches administratives sont assurées par l'employeur.

Une assistante de vie

Si vous financez vous-même la totalité du salaire de l'employée : vous pouvez obtenir éventuellement une exonération des charges patronales de sécurité sociale et une réduction d'impôt, dans le cadre des emplois familiaux.

Vous serez vous-même employeur et vous pourrez faire appel :

- soit à une association U.D.S.P.R.V.
- soit à un service mandataire organisé par l'A.D.M.R.,
- soit à une personne de votre choix.

Où s'adresser

Mairie de St Ganton

A.D.M.R.

Permanence à la Mairie de Pipriac Tél 02.99.34.42.87

le mardi de 14 h à 18 h

le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

le vendredi de 9h à 12h

U.D.S.P.R.V. - 36 rue Thiers - 35600 REDON - Tél : 02.99.71.21.21

3 - LES AIDES FINANCIERES

=====

L'Allocation de garde à domicile :

Certaines caisses de retraite comme la C.R.A.M.B., l'A.V.A. (Assurance Vieillesse des Artisans), la C.R.I. - l'A.G.R.R. peuvent vous aider à financer un service de garde à domicile sous certaines conditions et dans certaines circonstances.

Quels sont les buts de ce service ?

- répondre aux situations d'urgence temporaire, difficiles et imprévues
- relayer la famille en cas d'absence momentanée, d'indisponibilité
- intervenir face aux cas de dépendance chronique, physique ou psychique

Quelques exemples de situation :

- sortie d'hôpital,
- maladie aiguë
- absence des enfants
- indisponibilité de la famille

La Prestation Spécifique Dépendance

La Prestations Spécifique Dépendance est une prestation d'aide sociale attribuée par le Président du Conseil Général et financée par le budget départemental. Elle permet aux personnes âgées dépendantes de couvrir l'ensemble ou une partie des dépenses occasionnées par l'aide dont elles ont besoin.

Conditions à remplir

- être âgé d'au moins 60 ans
- Résider soit à son domicile, soit dans une famille d'accueil, soit dans un établissement d'hébergement agréé
- présenter un degré de dépendance nécessitant une aide pour accomplir les actes essentiels de la vie ou une surveillance régulière,
- disposer de ressources n'excédant pas un certain plafond, majoré de la prestation
 - 6066 F pour une personne seule
 - 10110 F pour un couple (au 01/11/98)

L'ensemble des ressources est pris en compte :

imposables ou non ainsi que les revenus des capitaux mobiliers ou immobiliers

Comment la demander ?

Vous pouvez constituer un dossier de demande à la mairie de votre domicile

Attribution :

Le montant de la prestation peut varier selon votre niveau de dépendance et vos ressources de 118 F à 5658,12 F (au 01/11/98)

Dans quels cas la Prestation Spécifique Dépendance est-elle récupérable ?

Le Département récupère la P.S.D. dans les cas suivants :

- retour à meilleure fortune du bénéficiaire,
- donation, si elle a eu lieu après l'attribution de la PSD ou dans les 10 ans qui précèdent,
- succession, lorsque son montant dépasse 300 000 F. La récupération se fait sur la part excédant 300 000 F.
- legs.

à suivre

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 juin 1998 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 9 juin 1998

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN

Absent excusé : Mr P. RICHARD

Secrétaire : Mme M-T. DANIEL

Ordre du jour :

- * *Transport des maternelles : modification délibération et virement de crédits,*
- * *Inventaire et état de l'actif de la commune,*
- * *Achat logiciel pour "Immobilisations" Indigo Inventaire,*
- * *Loyer communal 1er semestre 1997 du logement au dessus de la salle des fêtes,*
- * *Restauration du Monument aux Morts,*
- * *Compte rendu diverses réunions,*
- * *Questions diverses.*

1 - Transport par taxi des maternelles : modification délibération et virement de crédits

Année scolaire 1997-1998

Bureau A.P.E.L. - école privée La Providence de Pipriac

Mr le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 1997-1998 pour la somme de 10 000 F.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 10 000 F au profit du bureau de l'APEL de l'école privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 1997-1998.

Cette dépense sera prélevée au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget Primitif 1998.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 20 avril 1998 visée des services de la Sous-Préfecture le 24 avril 1998.

Virement de crédits

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 1998 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<i>Objet des dépenses</i>	<i>Diminution sur crédits déjà alloués</i>		<i>Augmentation des crédits</i>	
	<i>Chapitre et article</i>	<i>Sommes</i>	<i>Chapitre et article</i>	<i>Sommes</i>
Autres organismes divers	C/65718	10 000 F		
Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé			C/6574	10 000 F

Le conseil municipal, après délibération, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

2 - Inventaire et état de l'actif de la commune

(comptabilité M14)

Mr le Maire informe le conseil que par circulaire interministérielle du 7 novembre 1997 ayant pour objet l'instruction budgétaire et comptable M14, les modalités de recensement des immobilisations, la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif des collectivités territoriales ont été précisées et sont des tâches qui incombent désormais aux ordonnateurs.

Après délibération, à l'unanimité, comme le dispositif le permet, le conseil municipal décide de "sortir" de l'actif tous les biens renouvelables acquis avant le 1er janvier 1992 et de poursuivre cet apurement pendant cinq années de la façon suivante :

dates d'acquisition des biens renouvelables	date de sortie de l'état de l'actif	Valeur
année 1992	31/12/1998	33 023,02 F
année 1993	31/12/1999	54 817,00 F
année 1994	31/12/2000	37 795,45 F
année 1995	31/12/2001	132 059,12 F

3 - Achat logiciel pour "Immobilisations" Indigo Inventaire

Mr le Maire présente le devis de TBI de Redon relatif au module Immobilisations Indigo Inventaire. Après discussion, il est décidé d'acquérir ce logiciel pour la somme de 675 F HT soit 814,05 F TTC.

4 - Loyer communal 1er semestre 1997 du logement au dessus de la salle des fêtes

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le règlement du premier trimestre à savoir 683,00 F ; les clés du logement ayant été rendues en mars 1997,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

5 - Restauration du Monument aux Morts

Après délibération, le conseil municipal décide de verser une subvention à l'association "Les compagnons du chemin d'histoire" s'élevant à 1000 F pour la restauration du Monument aux Morts. Cette dépense sera prélevée au C/6574 "Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé".

6 - Compte rendu diverses réunions

*** Commission Voirie : modernisation voirie communale 1998**

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal des devis reçus en Mairie pour la modernisation de la voirie communale 1998.

Une discussion s'instaure.

Après délibération, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de la D.D.E. pour un montant T.T.C. de 135 897,50 F pour effectuer les travaux de modernisation de la voirie communale 1998 et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

*** Commission Bâtiment :**

Travaux au Relais des Mousquetaires :

Monsieur le Maire fait part des différents travaux à réaliser au Relais des Mousquetaires.

Il présente les devis pour les travaux de :

- * maçonnerie pour la somme de 3 930 F HT soit 4 739,58 F TTC (perçement d'une fenêtre et habillage en plaquettes de briques) de l'entreprise LAMPRIER du Grand Fougeray ;

* menuiserie s'élevant à 2 455 F HT (fourniture et pose châssis) ; changer le sens d'ouverture de la porte entrée fourniture et pose pivot frein au sol pour 3 870 F HT ; barraudage fer forgé) pour 830 F HT : total du devis menuiserie 7 155,00 F HT soit 8 628,93 F TTC de l'entreprise BODIGUEL-GAUVIN de Saint-Ganton.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis ci-dessus désignés et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

Restera le déplacement du tableau de commandes des pompes à essence qui coûte environ 1 500 F et l'achat de la vitrine réfrigérante.

* **Déchetterie** : L'ouverture des trois déchetteries est prévue en septembre. En ce qui concerne celle de Pipriac, l'ouverture serait en juillet, les horaires d'ouverture paraîtront dans le bulletin.

* **Chantier d'insertion :**

Nettoyage des trois points d'incendie, sous les sapins de la Belle Alouette, des sentiers pédestres.

* **Commission Environnement et Tourisme :**

Les noms retenus sont les suivants :

Sentier La Couarde (petit circuit) : La Vallée de la Couarde

Sentier Les Forges (grand circuit) : Forges et Voie Romaine

7 - Questions diverses

* **Renouvellement convention ouverture de crédit 800 000 F au C.A. de PIPRIAC**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la Commune bénéficie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine arrive à son terme le 20 juillet 1998.

De plus, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que désormais les conventions d'ouverture de crédit sont soumises au droit de timbrage qui s'élève à 76 F et que la Commune devra régler lors du renouvellement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette convention "Ouverture de Crédit de Trésorerie" à Court Terme à hauteur de 800 000 F, pour une nouvelle période d'un an aux mêmes conditions et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

* **TVA Opération dernier café**

Le dossier TVA pour l'opération dernier café est en cours.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 juillet 1998 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le vingt trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 17 juillet 1998

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN

Absent excusé : Mr P. RICHARD

Secrétaire : Mme M-J. TEMPLE

Ordre du jour :

- * *Projet de construction d'un bâtiment avicole,*
- * *Délibération pour sentiers pédestres,*
- * *Questions diverses.*

1 - Projet de construction d'un bâtiment avicole

Mr le Maire présente le projet de construction d'un poulailler de 1 500 m² au lieu-dit "La Lande", destiné à la production de dindes futures reproductrices : 4 900 sujets par l'EARL Bouvier.

Après avoir refusé l'emplacement initial, Mr le Maire a demandé le déplacement, qui a d'ailleurs été accepté par le propriétaire.

Le projet n'étant pas à usage intensif, le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de procéder prochainement à une visite de poulaillers (l'un reproducteur et l'autre industriel) et à se rendre sur le terrain pour voir l'environnement paysager. La décision sera prise à une réunion de conseil municipal de septembre.

2 - Convention pour sentiers pédestres

Mr le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'une convention portant sur "les chemins de promenade et de randonnée d'intérêt local".

En outre, Mr le Maire indique qu'au titre de cette convention, l'adhésion de la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) permettrait l'obtention d'une contribution départementale à hauteur de 150 F par kilomètre de sentier inscrit et effectivement entretenu.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'inscription du sentier projeté au P.D.I.P.R.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- de charger Monsieur le Maire à solliciter le versement de la subvention, pour les sentiers inscrits au Plan Départemental au 1er juillet 1995.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 7 novembre 1997 visée des services de la Sous-Préfecture le 25 novembre 1997.

.../...

3 - Questions diverses

*** Travaux au Relais des Mousquetaires**

Mr le Maire fait part des différents travaux à réaliser au Relais des Mousquetaires.

Il présente les devis pour les travaux :

* de déplacement du tableau de commandes des pompes à essence pour un montant de 4 350 F HT soit 5 246,10 F TTC de SOGEN de Vern sur Seiche ;

* d'électricité pour la somme de 1 740 F HT soit 2 098,44 F TTC de l'entreprise GEFFLOT de Pipriac ;

* d'achat de la vitrine réfrigérante s'élevant à 15 200 F HT soit 18 331,20 F TTC de Froid Daniel de Bains/Oust.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis ci-dessus désignés et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

* Une demande d'**abri-bus** a été formulée pour le lieu-dit "Beaucel" et acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

* Il est décidé d'enclorre le passage de la **fontaine à "Beaucel"**.

* Suite à la commission "**Déchetteries**" de la communauté de communes du canton de Pipriac, l'ouverture de la déchetterie de Pipriac n'aura lieu qu'à la fin des travaux des déchetteries de Sixt/Aff et Guipry.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 septembre 1998 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Secrétaire : Mr J-C. PITAUT

Ordre du jour :

*** Election au Sénat : élection d'un délégué et de 3 suppléants**

1 - Election d'un délégué et de 3 suppléants : Election au Sénat

Les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 27 septembre 1998 dans le département.

Le conseil municipal a procédé, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué. Au premier tour de scrutin, Mr Bernard GEFFLOT a été proclamé délégué : 10 voix, 1 blanc et a déclaré accepter le mandat.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du :

* 1er suppléant : Mr René BOUREL a été proclamé suppléant : 10 voix, 1 blanc et a déclaré accepter le mandat.

* 2è suppléant : Mr Eugène LE BARH a été proclamé suppléant : 8 voix et a déclaré accepter le mandat.

* 3è suppléant : Mr Francis THIBAUT a été proclamé suppléant : 7 voix et a déclaré accepter le mandat.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 1998 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 septembre 1998

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Secrétaire : Mr E. LE BARH

Ordre du jour :

- * *Délibération sur projet "Relais Livres en Campagne",*
- * *Délibération sur demande de construction d'un poulailler,*
- * *Délibération sur TVA dernier café,*
- * *Indemnité pour le gardiennage de l'église,*
- * *Infos aménagement salle polyvalente,*
- * *Questions diverses.*

1 - Relais Livres en Campagne

Après délibération, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Ganton se sont prononcés à l'unanimité :

* pour la participation (à hauteur de 1 F par habitant sur le budget 1998) au projet de recrutement d'un chargé de mission, pour une durée de 4 mois à compter du 1er octobre ou 1er novembre 1998. L'objet de cette mission est l'élaboration du projet de "Relais Livres en Campagne" sur les cantons de Maure et Pipriac en relation avec les communes concernées et la préparation des dossiers de demande de subvention correspondants. Le coût total de cette mission s'élève à 60 000 F (salaires, charges et frais de déplacement) financé de la façon suivante :

- * 20 000 F par la D.R.A.C.,
- * 20 000 F par le Conseil Général,
- * 20 000 F par les communes, soit environ 1 F par habitant.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

2 - Construction d'un poulailler

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de l'EARL Bouvier, concernant la construction d'un poulailler de 1 500 m², destiné à la production de dindes futures reproductrices : 4 900 sujets, sur le site de la "Lande de Saint-Ganton".

Après un refus de la première implantation par le Maire, ce dernier demande au conseil municipal s'il accepte l'implantation de ce poulailler sur la "Lande de Saint-Ganton" et informe le conseil :

- * qu'afin d'atténuer la perception du bâtiment il sera réalisé un écran végétal tout autour ;
- * que la production prévue est de dindes reproductrices ;
- * que le chargement est de 3 animaux au m² élevés sur 8 mois au lieu de 12 semaines comme pratiqué dans le système industriel.

De plus, il rappelle les visites faites sur deux élevages identiques à Bain de Bretagne et à Mordelles. Une discussion s'instaure. Puis, il est procédé à deux votes à bulletin secret.

Le premier se porte sur le principe de construction d'un poulailler sur la commune. Le résultat est le suivant : 11 pour.

Le second se porte sur l'implantation du bâtiment : soit derrière le taillis de la Lande de Saint-Ganton, soit le long de la haie de chênes derrière l'ancienne école. Après visite sur le terrain destinataire du projet, le résultat est le suivant :

* 10 pour derrière le taillis à savoir que l'EARL Bouvier doit s'engager à couper le taillis par la moitié dans le sens longitudinal et à planter une double haie sur le pourtour afin de conserver en permanence un écran végétal ; et à conserver l'accès sur le CD 54 ;

* 1 pour le long de la haie.

Mr le Maire est chargé de mener à bien cette décision et est autorisé à signer toutes pièces administratives relatives à cette affaire notamment la demande de permis de construire.

3 - Délibération sur TVA dernier café

Après réflexion, ce point sera revu à une prochaine réunion.

4 - Indemnité pour le gardiennage de l'église

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que par circulaire n° NOR.INT.A.98.0001.83.C. en date du 11 août 1998, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 1998, il a été décidé de ne pas revaloriser l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises demeure en 1998 celui fixé pour 1996 par la circulaire n° NOR.INT.96.00046.C. du 21 mars 1996, soit 726,11 F pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser pour l'indemnité gardiennage Eglise la somme de 726,11 F pour l'exercice 1998.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser le montant de 726,11 F pour l'indemnité gardiennage Eglise pour l'exercice 1998.

Crédit inscrit au C/6282 du Budget Primitif 1998.

5 - Infos aménagement salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part des différentes subventions possibles pour cet investissement (Conseil Général 32,20 %, Conseil Régional 30 %, Crédits Européens 10 %).

6 - Questions diverses

*** Vente de bois**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de particuliers pour l'achat de bois à la commune.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de vendre la corde de bois au prix de 300 F sachant qu'il s'agit de 3/4 de bois de sapin.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre la corde de bois au prix de 300 F (3/4 de bois de sapin) et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire tant au niveau administratif que comptable.

*** Pont d'entrée d'une parcelle détruit**

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier en date du 14 septembre dernier déposé par Monsieur Pierre TIGER domicilié "La Roche". Lors du nettoyage et curage des fossés entre la Roche et Belle Perche, le pont d'entrée de sa parcelle cadastrée ZH71 a été cassé. Aussi, le propriétaire demande réparation.

Après discussion, une réponse sera faite à Monsieur Pierre TIGER en précisant la réglementation en vigueur.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 décembre 1998 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 24 novembre 1998

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Excusé : Mr F. THIBAUT

Secrétaire : Mr G. VALENTIN

Ordre du jour :

- * *Présentation et vote du Budget Supplémentaire 1998,*
- * *Information voirie,*
- * *Information projet salle polyvalente,*
- * *Information PMU,*
- * *Questions diverses.*

1 - Présentation et vote du Budget Supplémentaire 1998

Mr le Maire donne lecture du Budget Supplémentaire 1998 :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses et recettes qui s'équilibrent à - 45 152,00 F

Section d'Investissement :

* Dépenses et recettes qui s'équilibrent à - 62 581,00 F

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 1998 ainsi énoncé au niveau du Chapitre tant pour la Section de Fonctionnement que pour la Section d'Investissement.

*** Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 1997 du budget général de la commune**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à décider de la nouvelle affectation du résultat 1997. En effet, suite à la transposition des comptes M11 en M14 (C/462 devenu C/165), le résultat n'a pas été modifié. En conséquence, il convient de rectifier ce résultat au moment du vote du Budget Supplémentaire 1998. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 1997 s'élevant à 862 326,45 F de la manière suivante :

BP 98 279 266,03 F

BS 98 - 3 210,00 F

ce qui ramène le résultat à

* 276 056,03 F compte 1068 en financement de charges d'investissement,

BP 98 583 060,42 F

BS 98 + 3 210,00 F

ce qui ramène le résultat à

* 586 270,42 F compte 110 en financement des charges d'exploitation.

Le report à nouveau au Budget sur l'exercice 1998 (Primitif et Supplémentaire) s'établit comme suit à la section d'exploitation : * excédent reporté compte 002 : 586 270,42 F.

Cette délibération complète celle en date du 30 mars 1998 visée des services de la Sous-Préfecture de Redon le 15 avril 1998.

2 - Information voirie

*** Classement des voies communales**

Mr René BOUREL Adjoint chargé de la voirie fait part, suite à la reprise des chemins de l'Association Foncière de Remembrement, du dossier de classement des voies communales, dossier conduit par la Direction Départementale de l'Équipement. Une enquête publique est nécessaire. La commune projette donc de classer dans la voirie communale :

- 13,773 km de chemins ruraux,
- 0,602 km de voie urbaine non classée.

Les voies communales existantes ont été mesurées à nouveau ; leur longueur passe ainsi de 9,426 à 23,663 km. En outre, un tronçon de la voie communale 14(existante) étant à cheval sur la commune de Saint-Ganton et celle de Pipriac, la longueur de 0,138 km est à prendre en compte pour moitié seulement, soit 0,069 km. Au total la longueur du réseau des voies communales passerait ainsi à 23,801 km pour 27 voies.

*** Busage de la Roche**

Des devis ont été présentés aux membres du conseil municipal. Une demande de subvention peut être adressée au Conseil Général pour ces travaux.

* Un rétro va être posé au lieu-dit "Gominé" face au chemin rural n° 101.

3 - Information projet salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réunion de la Commission Bâtiments ayant pour objet l'étude de faisabilité de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- * de lancer un appel d'offres pour le choix d'un architecte,
- * et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette décision tant au niveau administratif que comptable.

4 - Information PMU

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la Direction Régionale du PMU concernant la fermeture du "point PMU multiservices" au Bar-Restaurant "La Crémaillère". Si ce point PMU venait à disparaître, cela toucherait environ 30 % du chiffre d'affaires actuel de la partie café. Une telle décision engendrerait la fermeture, à très court terme, de ce commerce.

Il fait part des courriers adressés à Mr Pierre MEHAIGNERIE, Président du Conseil Général, Mr Jean-Michel BOUCHERON, député de la circonscription de Rennes, Mme LEBRANCHU, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat, Mr SAUTER, secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, leur demandant leur soutien et une intervention auprès de Mr BELINGUIER, PDG du PMU.

Un courrier a également été adressé à Mr BELINGUIER, lui demandant de bien vouloir revoir sa décision qui ne peut que nuire à la commune.

Après renseignement, le point PMU est prolongé d'un mois.

5 - Questions diverses

*** 81° Congrès des Maires de France- Participation aux frais**

Monsieur le Maire fait part d'une invitation de l'association des Maires d'Ille et Vilaine pour le 81° Congrès des Maires de France se tenant du 17 au 19 novembre 1998 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Monsieur le Maire demande aux membres de délibérer sur les frais afférents à cette mission.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge les frais occasionnés par Monsieur le Maire, représentant la commune, pour le Congrès des Maires de France à Paris du 17 au 19 novembre 1998.

Des frais de missions lui sont accordés, y compris le remboursement du transport pour son séjour du 17 au 19/11/98.

Les frais ainsi exposés seront remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe I. Le crédit correspondant sera réglé à l'intéressé à l'article C/6532 "Frais de missions" sur présentation de justificatifs.

*** Lutte collective par piégeage contre les populations de ragondins et rats musqués - Année 1999**

L'extension du ragondin sur les cours d'eau d'Ile et Vilaine devient préoccupante. Cet animal est classé nuisible en raison des dégâts importants qu'il commet sur les cultures, mais surtout sur le réseau hydraulique.

Aussi, Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la FE.VIL.DEC. pour une lutte collective et organisée par bassin versant afin d'abaisser les populations de rongeurs aquatiques à un niveau tolérable et explique le rôle de chaque partenaire.

La Commune doit assurer le financement de l'opération, conjointement aux autres partenaires, proportionnellement à la longueur des cours d'eau. Pour la Commune de Saint-Ganton, le montant pour la campagne 1999 est fixé à 1 500,00 F.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de convention pour la lutte collective raisonnée contre les populations de ragondins et rats musqués pour l'année 1999 proposée par la FE.VIL.DEC. pour un montant de 1 500,00 F et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

*** Soirée des vœux**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la date de la soirée des Vœux du Maire, fixée au vendredi 8 janvier 1999 à 19 heures 30.



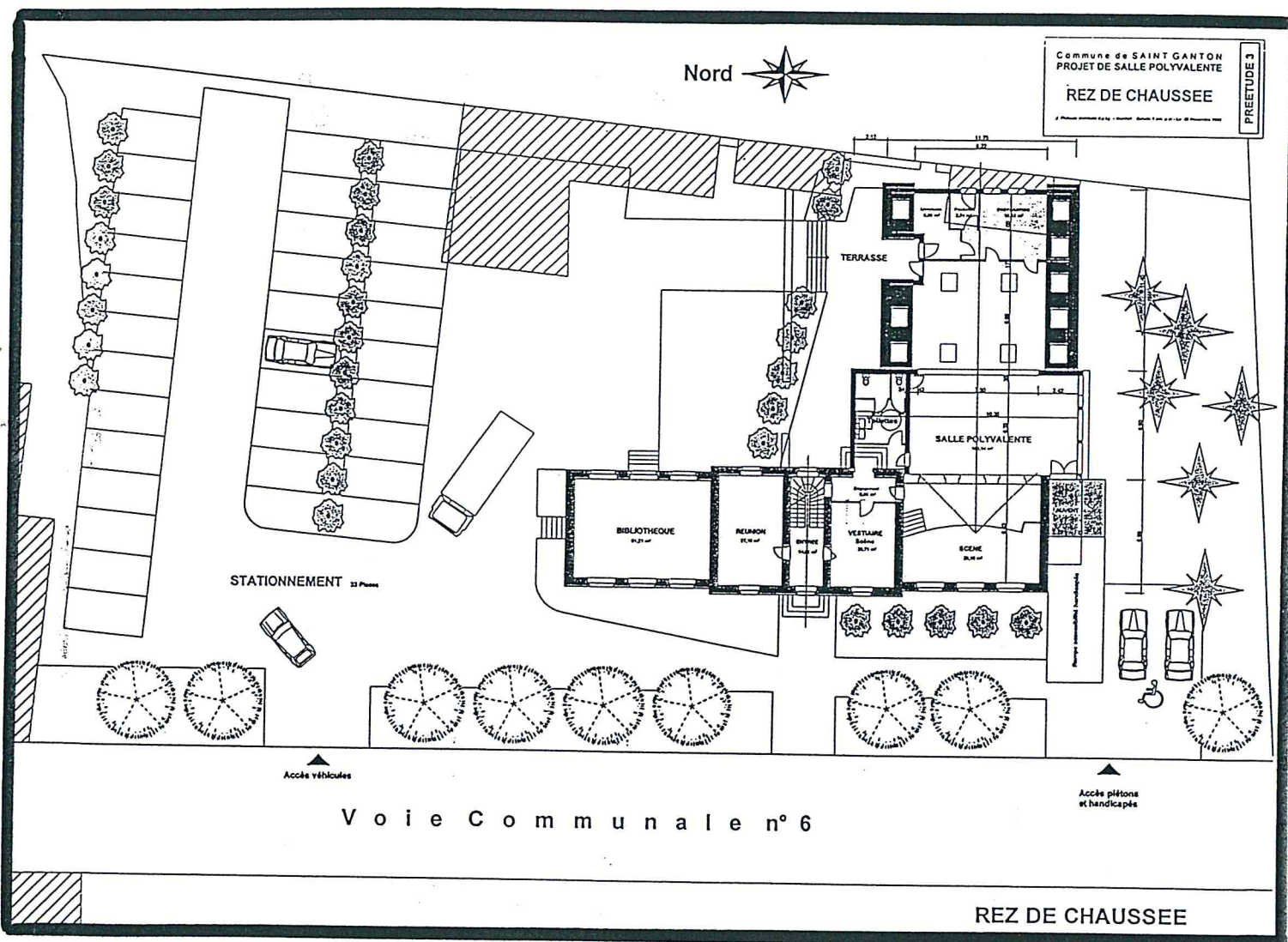
COMMISSION BATIMENTS

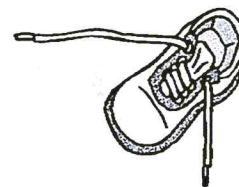
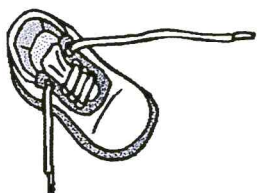
La commission "Bâtiments" s'est réunie à plusieurs reprises et a également invité les associations à réfléchir et à émettre leurs

idées sur la rénovation et l'agrandissement possible de la salle polyvalente de la Belle Alouette.

Idées reprises par l'architecte Monsieur Jacques PHILOUZE dans la phase de pré-étude, qui a présenté trois possibilités d'aménagement et de coût.

Au regard de ces trois propositions, la commission a retenu la solution (plan ci-dessous) qui lui semble apporter le plus de satisfaction à la population, tout en restant dans un coût raisonnable. Mais cela n'est qu'une pré-étude, des aménagements sont encore possibles...





Commission Sentiers

Vous devez vous demander depuis le temps que nous entendons parler des sentiers de randonnées de St Ganton, mais nous ne voyons rien, il est vrai que notre commission était en attente des panneaux de signalisation, ceux-ci vont arriver prochainement et être posés avant le printemps, pour pouvoir les emprunter aux beaux jours.

Mais cette attente avait une raison, nous ne pouvons nous permettre d'obtenir ces panneaux sans subvention de différents organismes (Département, rando Ouest-France)

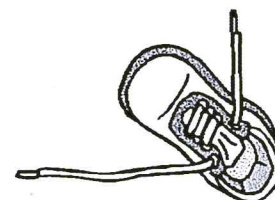
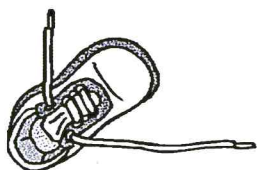
De plus nous sommes entrés en relations plus intensément avec d'autres associations pédestres du canton et nous préparons un parcours de l'Aff à la Vilaine vous devriez avoir plus de renseignements sur ces différents parcours. Dans cette structure nous retrouvons les communes de *Quelneuc, Sixt sur Aff, Pipriac, St Just, Langon, St Ganton et Guipry*.

Si la randonnée vous intéresse, une sortie avec la participation des 7 communes ci-dessus est prévue dans notre commune

Le Samedi 17 Avril 1999 à 14 h 00

Le départ aura lieu devant l'église

Le parcours retenu est celui des "Forges Voie Romaine"
Nous espérons vous voir nombreux pour cette sortie
Et si vous aimez ce genre de promenade nous pourrions renouveler ces rencontres.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Fiscalité communautaire

Pour l'année 1998, le budget de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC s'élève à 10 733 396 Francs. Il permet à cet établissement public intercommunal, créé par arrêté préfectoral du 14 Septembre 1992, de financer les dépenses liées à l'exercice de ses attributions relatives à :

- l'aménagement de l'espace et à l'amélioration de l'habitat,
- l'économie,
- l'environnement.

Le montant susvisé se répartit en deux sections :

A - section de fonctionnement : 5 268 981 Francs.

Les principales charges se rapportant à cette section concernent les participations financières inhérentes à :

- l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.
- l'adhésion de la Communauté au Pays d'Accueil Touristique de Vilaine, à l'Observatoire socio-économique, au Comité de Bassin d'Emploi, à l'Agence Départementale pour l'information sur le logement. Ce partenariat permet à la Communauté de se substituer aux neuf Communes du Canton pour acquitter les contributions annuelles nécessaires à l'exercice des missions incombant à ces organismes d'intérêt général.
- l'édition d'un dépliant destiné à promouvoir les attraits touristiques de chaque Commune.
- la mise en oeuvre du chantier d'insertion professionnelle qui effectue des travaux environnementaux sur le territoire de chaque Commune.
- l'amortissement des 27 hectares de terrain sis dans la zone intercommunale de Courtbouton ainsi que des voies, réseaux et station d'épuration réalisés sur ce site.
- la répartition égalitaire entre les neuf Communes du produit de la taxe professionnelle émanant des entreprises ayant bénéficié du concours de la Communauté lors de leur implantation.
- l'exploitation des trois déchetteries ouvertes à compter du début du mois d'Octobre dernier.

B - Section d'investissement : 5 464 415 Francs

Les opérations essentielles inscrites en section d'investissement se présentent de la manière suivante :

- construction des trois déchetteries précitées.
- remplacement du fourgon et de matériels affectés au chantier d'insertion.
- confection et implantation des panneaux touristiques implantés sur les axes routiers RENNES-REDON et RENNES-NANTES.

- remboursement de l'annuité d'emprunts.

Les recettes nécessaires au paiement de ces charges sont constituées par :

- l'excédent de clôture de l'exercice précédent.
- la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat.
- l'attribution d'une part du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle.
- les subventions d'équipement octroyées par l'Etat, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
- l'emprunt.
- le Fonds de compensation de la T.V.A. applicable aux investissements.

- les ressources fiscales. Leur montant s'élevait à 749 612 Francs en 1997. Or, la création des trois déchetteries a contraint les Elus Communautaires à recouvrer un produit de 1 124 869 Francs pour l'année 1998. Il se décompose ainsi :

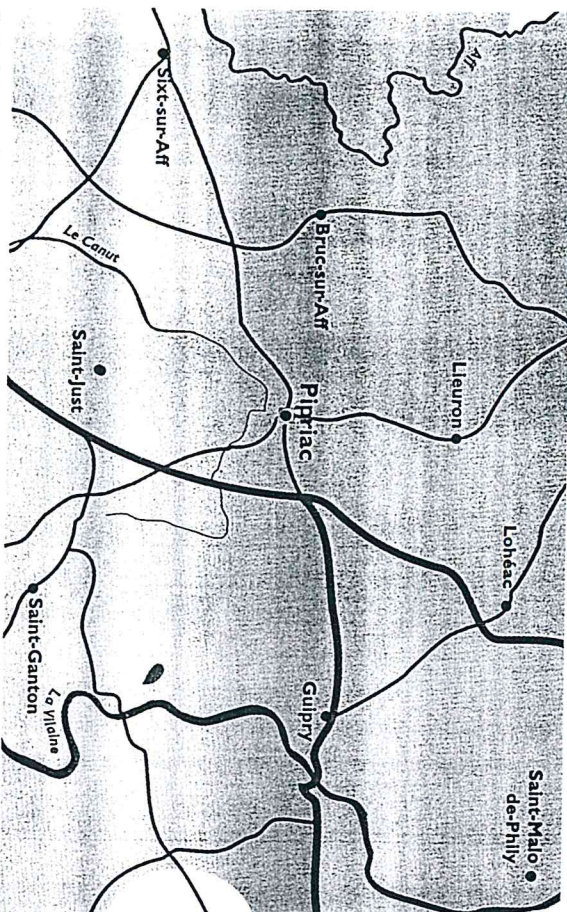
Libellés	Taux d'imposition	Produit
Taxe d'habitation	0,844 %	281 896 F
Foncier bâti	1,09 %	297 461 F
Foncier non bâti	3,31 %	173 907 F
Taxe professionnelle	0,65 %	371 605 F

TOTAL : 1 124 869 F

Bien que tout soit mis en oeuvre pour maîtriser les dépenses et limiter la pression fiscale, les frais liés à l'exploitation des déchetteries génèrent, pour 1998, une majoration de 375 257 Francs du montant des impôts communautaires par rapport à l'année 1997. Il est indéniable que la Communauté devra faire face, au cours des prochaines années, à une augmentation inéluctable des coûts se rapportant à ces équipements obligatoires pour assurer la sauvegarde de la nature et contribuer ainsi au mieux-être de la population cantonale.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC

■ UN SERVICE OUVERT TOUTE L'ANNÉE POUR LES HABITANTS DES COMMUNES DE BRUC-SUR-AFF, GUIPRY, LIEURON, LOHEAC, PIPRIAC, SAINT-GANTON, SAINT-JUST, SAINT-MALO-DE-PHILLY ET SIXTSUR-AFF.



Accès limité aux voitures particulières (avec ou sans remorque), aux camionnettes (PT.C. inférieur à 3 T 500) et petits tracteurs avec remorque (PT.C. inférieur à 3 T 500).

■ UN SERVICE GRATUIT AVEC DES HORAIRES ATTRACTIFS POUR LES PARTICULIERS :

PIPRIAC	lundi et mardi mercredi samedi	de 9 h à 12 h de 14 h à 18 h de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
GUIPRY	vendredi et samedi	de 14 h à 18 h
SIXTSUR-AFF	lundi samedi	de 14 h à 18 h de 9 h à 12 h

■ UN SERVICE PRATIQUE ET FONCTIONNEL :

Fléchage de proximité, accès aisé pour les véhicules, bacs de sélection pour faciliter la récupération et le recyclage maximal des déchets. Le règlement établi le 28 juillet 1998 par le Conseil de la Communauté de Communes est affiché sur chaque site.

■ UN LIEU PROPRE, entretenu par un Gardien qui assurera votre accueil.
Il pourra vous demander un justificatif de domicile.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC

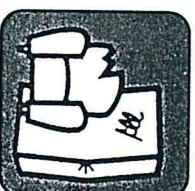
Certains déchets qui vous encombrant sont recyclables. Ils peuvent revenir dans le circuit économique sous une autre forme et contribuer ainsi à un environnement propre.
Les déchetteries sont des lieux spécialement organisés pour récupérer et trier toute une famille de déchets.

LES BONS GESTES

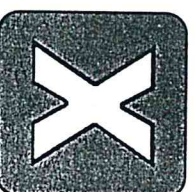
**PLUS DE DÉPÔTS SAUVAGES !!
UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ.
VOUS POUVEZ DÉPOSER ENTRE AUTRES :**



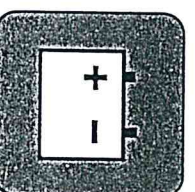
FERRAILLE



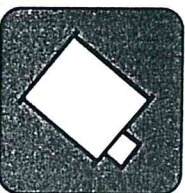
ENCOMBRANTS



DÉCHETS MÉNAGERS
SPÉCIAUX
(peintures, solvants, piles...)



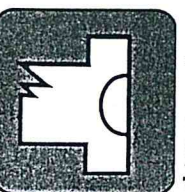
BATTERIES



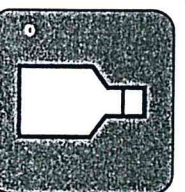
HUILES USAGÉES



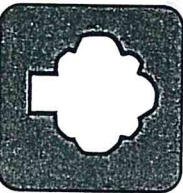
PNEUMATIQUES



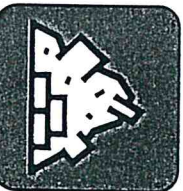
TEXTILES



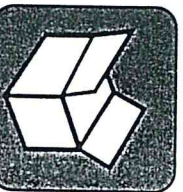
VERRES



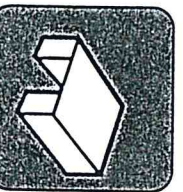
TAILLES DE HAIES
ET PELLOUSES



GRAVATS/INERTES



CARTON PLIÉ



BOIS

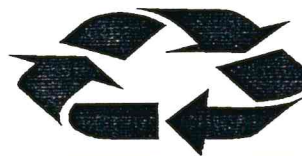
ATTENTION

Les produits dangereux (explosifs, toxiques...), les déchets industriels, les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les déchets hospitaliers sont strictement interdits.
Les artisans et commerçants peuvent se débarrasser de leurs déchets professionnels dans la limite de 2m³ par semaine, moyennant une redevance forfaitaire de 60 francs par m³.

QUE DEVIENNENT VOS ORDURES MENAGERES ???

SMICTOM du NAR

E. LE BARH



La Redevance des Ordures Ménagères

La redevance des ordures ménagères est la *seule ressource financière* du syndicat pour faire face à toutes les dépenses de fonctionnement (collecte et traitement des déchets) et investissement.

Le tonnage en 1997 ne cesse de croître de l'ordre de 7 %, ce qui nous a amené à faire une campagne de sensibilisation pour éviter cette progression, car *la rémunération des exploitants tant en collecte qu'en traitement est calculée sur la base de la tonne collectée*.

De janvier à octobre 98: 15816 tonnes ont été collectées sur le SMICTOM tonnage égal celui de 97.

Suite à la campagne de collage d'autocollants Mars/Avril 98 sur les conteneurs du SMICTOM nous avons enregistré depuis une forte hausse de la collecte du verre

- de janvier à octobre 97 : 1 082 tonnes

- de janvier à octobre 98 : 1 352 tonnes

soit une hausse de 25 %

De plus la mise en place des colonnes à papier a permis de récupérer depuis le début de l'année environ 300 tonnes de journaux-magazines qui ont pu ainsi être recyclés.

Après un démarrage difficile et suite à la communication sur les conteneurs ont noté avec satisfaction l'augmentation importante du tonnage collecté.

Nous pouvons espérer raisonnablement un tonnage de 500 tonnes en 1999.

Autres informations

Dans l'alouette de décembre 1996 je vous avais parlé de la mise en place d'un syndicat d'étude, mais maintenant il fonctionne. (Avoir l'accord de 4 préfectures sur un même sujet n'est pas chose aisée).

Il s'appelle le **SEDEV**, Syndicat d'Etude Don Erdre et Vilaine, cet établissement public regroupant 224 019 habitants (recensement INSEE 1990) répartis sur deux régions (Bretagne, Pays de Loire) et quatre départements (Ille et Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique et Maine et Loire). La population est répartie en 136 communes dont Chateaubriant, Redon, Pont Château, Blain, Guichen, Bain, Pouancé.

La zone d'étude est située sur les axes de trafic important reliant de grands centres économiques: au Nord, le bassin Rennais, au Sud, l'agglomération Nantaise, à l'Ouest Vannes et Lorient, à l'Est Angers.

Le SEDEV est constitué de 6 groupements intercommunaux :

La communauté de Communes de Redon: 18 Communes, 39 404 habitants.

Le SMICTOM du NAR: 47 communes, 58 805 habitants.

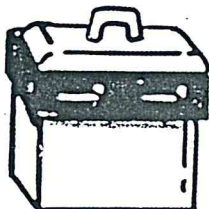
Le SIVOM du canton de la Gacilly: 9 communes, 9 923 habitants.

Le SIVOM de Bouvron : 24 communes, 64 678 habitants

La Communauté de Communes de Pouancé Combrée: 14 communes, 10 969 habitants;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chateaubriant : 24 communes, 40 240 habitants

Recycler le papier

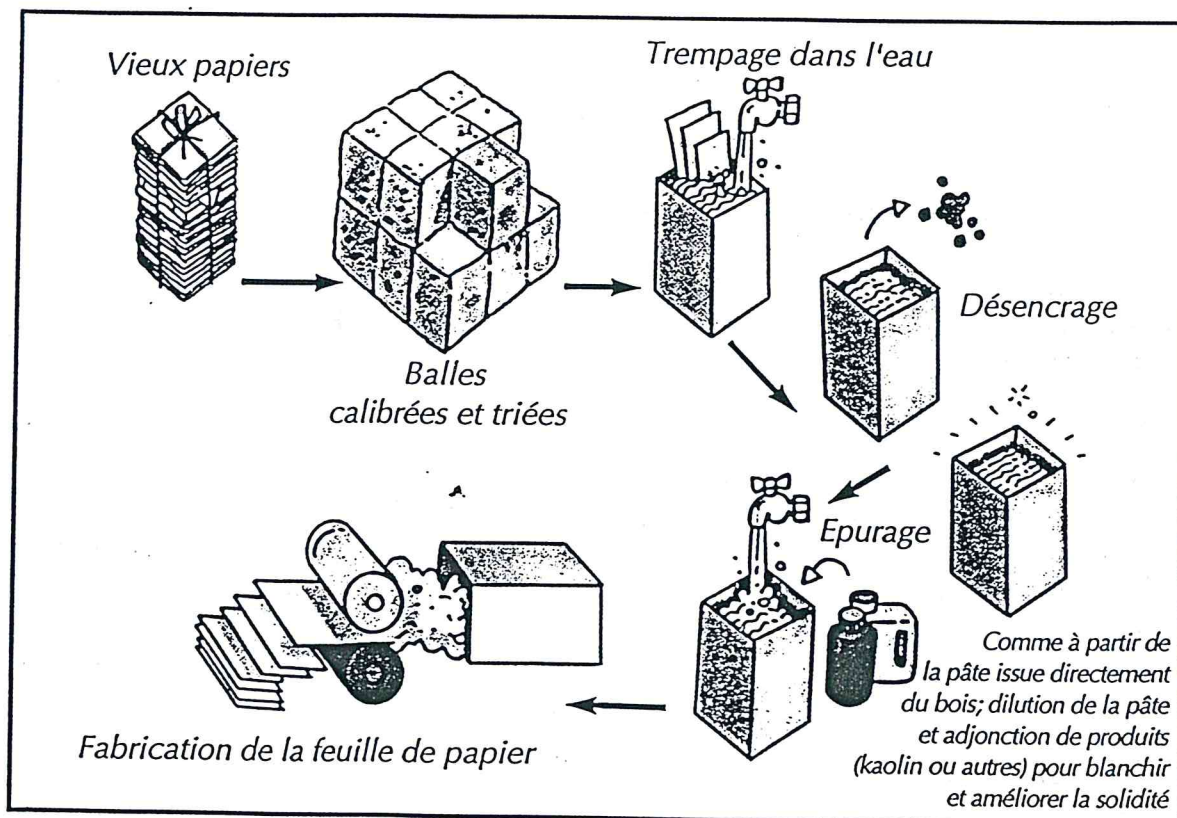


Le papier représente presque un tiers de nos déchets, recycler le papier protège la forêt et réduit le volume des décharges : deux raisons très importantes pour ne plus le jeter à la poubelle.

Le papier est collecté à part, c'est très important, car sinon il est sali et devient irrécupérable.

Le papier recyclé représente presque la moitié (44 %) du papier produit. Il est surtout utilisé pour fabriquer du carton (80% du carton est fait à partir de papier recyclé), du papier sanitaire (30%), du papier d'emballage (30%) et du papier journal (28%).

Mais nous pouvons faire beaucoup plus, nous mettons encore à la poubelle 90 % de papier !

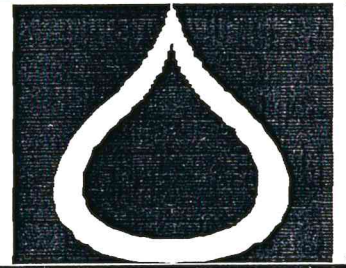


Respecte bien les consignes de collecte : si on te demande de trier d'un côté journaux et magazines et de l'autre, les cartons, c'est pour pouvoir faire du papier blanc (des cahiers par exemple) en papier recyclé. Evite de froisser le papier, il tiendrait encore plus de place !

Notre EAU ?

Syndicat de Port de Roche

E. LE BARH



L'eau est très inégalement répartie à la surface du globe. Les consommations par personne et par jour sont d'ailleurs très variables : 400 litres aux Etats-Unis, de 150 à 300 litres en Europe et 40 litres dans les pays peu développés. On estime à 1,25 milliard d'hommes ne disposant pas du minimum quotidien fixé à 20 litres par l'Organisation Mondiale de la Santé. Et chaque jour, dans le tiers monde, de 25 à 30 000 personnes meurent pour avoir bu de l'eau non potable ou par manque d'eau.

Le cycle de l'eau domestique

1- On pompe ou on capte

En France, 60% de l'eau potable provient *des eaux souterraines* qui s'accumulent dans des *réservoirs naturels aquifères* (libres dans les alluvions, captifs entre deux couches géologiques imperméables). Les restants 40% viennent à des eaux de surfaces (rivières, lacs, fleuves). Les *eaux superficielles* sont prélevées par simple *pompage* en amont de l'usine de traitement.

Le *captage des eaux souterraines* s'effectue soit à partir d'une source, soit le plus souvent par forages (jusqu'à 700 m de profondeur). Les eaux de forages sont en général de meilleure qualité; du fait de leur éloignement de la surface, elles sont en effet davantage protégées de la pollution.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fait obligation aux communes de protéger les captages à l'aide de *périmètres de protection* situés autour des points de prélèvements des eaux superficielles ou souterraines.

2- On prétraite

L'eau prélevée dans le milieu naturel commence à être dépolluée dans une station de prétraitement selon les étapes suivantes : le *dégrillage* et *tamissage* : les déchets sont retenus

la *préozonation* ou la *préchloration* : Le chlore et l'ozone sont des désinfectants puissants

Le chlore a l'avantage d'être peu onéreux et la technique simple, mais empêche tout affinage biologique. L'ozone fabriqué sur place est un oxydant extrêmement puissant, il disparaît de ce fait, permet un éventuel traitement biologique.

3- On décante

La *première étape de clarification* consiste en une *décantation*. Elle peut éliminer 90 % des matières en suspension.

4- On filtre

La *seconde étape de clarification* est une *filtration*. Elle se pratique sur une couche de sable fin.

5- On affine

Si la mauvaise qualité de la ressource exige un traitement complémentaire, on a recours à un procédé biologique, associant à l'ozonisation une filtration sur charbons actifs en grains.

6- On désinfecte

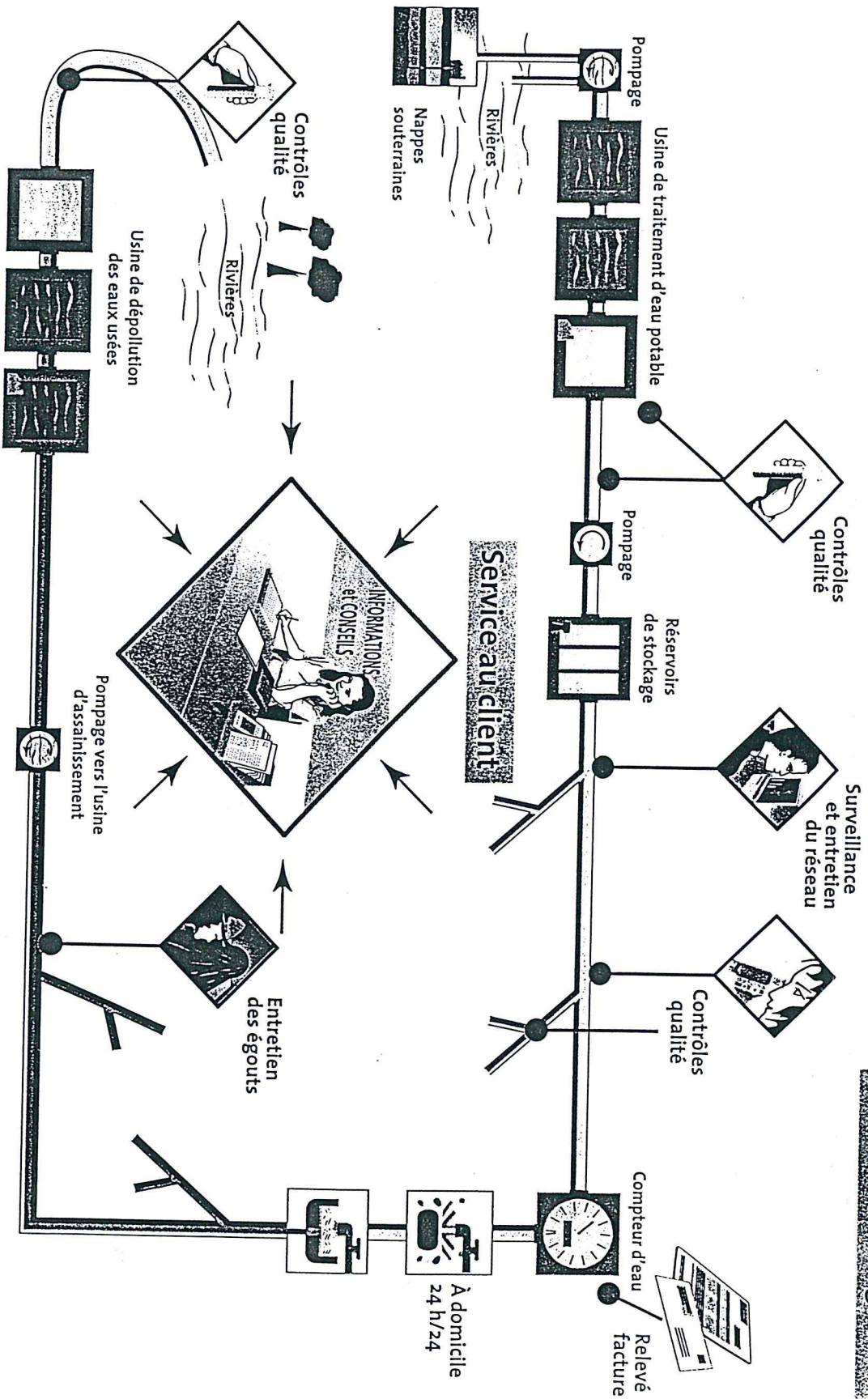
Cette *désinfection finale* est effectuée à l'ozone ou au chlore. L'eau est, à ce stade du traitement, *potable*. Afin d'éviter toute prolifération bactérienne, on maintient un léger résidu de chlore pendant le "voyage" dans le réseau de distribution.

7- On stocke

L'eau est ensuite stockée soit dans des bassins clos, soit dans des châteaux d'eau souvent situés aux points les plus élevés d'une ville ou d'un village. Puis vient la distribution et *Vous*.

Production d'eau potable

Distribution et gestion d'eau



Traitement des eaux usées

Collecte des eaux usées

Les étapes du service de l'eau et de l'assainissement

Concours des maisons fleuries 1998

9 Candidats cette année étaient inscrits dans l'une des deux catégories du concours des maisons fleuries.

Mais au dire du jury si nous n'avons pas un grand nombre de participants nous avons en revanche la qualité que nous retrouvons au concours intercommunal.

Merci à ces personnes, et voici leur classement :

Maison et Jardin : 1er Mr et Mme PORCHER Roger Remdon
2ème Mr et Mme LE BARH Eugène Le Souchais
3ème Mr et Mme MARCHAND Jean Brubet



Les autres candidats par ordre alphabétique :

Mr et Mme DANIEL Claude La Vionnais
Mme HOUIZOT Béatrice La Manchonnais
Mr et Mme RICHARD Pascal Brubet
Mr et Mme TEMPLE Vincent La Belle Alouette

Maison sans Jardin 1er Mr et Mme PORCHER Jean Baptiste
2ème Mr et Mme RICHARD Henri Brubet

Résultat du Concours intercommunal (St Just, Sixt/aff, St Ganton)

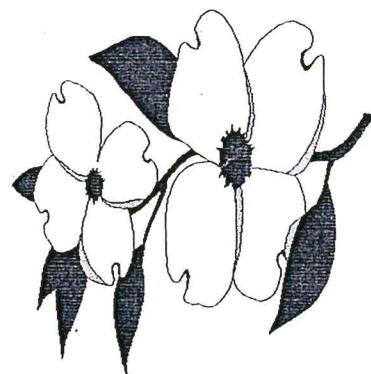
Cette année 1998, nous avons eu 3 personnes de notre commune à participer au concours intercommunal, et leurs places sont plus qu'honorables.

Maison avec Jardin :

Classement	Nom	Commune
1er	CARDIN A.	Saint Just
2ème	MASSIOT G. ✕	Saint Ganton
3ème	LE HAZIF M.	Sixt /Aff
4ème	HUCHET J.F.	Sixt/Aff
5ème	BOULAIS J. ✓	St Ganton
6ème	CARREAU C.	St Just
7ème	BARTAU A.	St Just
8ème	MORICE J.Y.	St Just
9ème	BEAUDOUX M.	Sixt/Aff

Maison sans Jardin

1er	DOUCET A.	St Just
2ème	PERRIN J.	Sixt/Aff
3ème	DEBARRE M. ✕	St Ganton
4ème	BOSCHEREL M.	St Just
5ème	CHEVAL R.	Sixt/Aff
6ème	THOMAS A.	Sixt/Aff
7ème	BERTIER J.P.	St Just



CONCOURS INTERCOMMUNAL

Nouveauté : Ce concours a été proposé à l'ensemble des communes du canton de Pipriac.
Une décision sera prise prochainement.

Pour le concours 1999, les vainqueurs de chaque catégorie de l'année 1998 rejoindront le concours intercommunal.

Félicitations à tous et rendez vous l'année prochaine.

Bravo et bon courage

Vous trouverez ci-joint le bulletin pour l'inscription à remettre à la Mairie ou dans les commerces de St Ganton avant le 27 Juin 1999, le jury passant comme d'habitude début juillet

Patricia LAURENT

Bulletin d'inscription Au concours des Maisons fleuries 1999

Madame Monsieur :

Adresse :

désire s'inscrire au concours des Maisons fleuries 1999

dans la catégorie suivante

- ☐ Maison avec jardin
☐ Maison sans jardin

CENTRE CANTONAL DES JEUNES AGRICULTEURS

Le CCJA de PIPRIAC fort de ses 43 adhérents permet de dynamiser l'agriculture locale.

Le CCJA est mobilisateur d'énergie et d'idées. Notre rôle est de faire des propositions pour défendre l'intérêt des Jeunes Agriculteurs. Notre souhait majeur est de développer des activités dans nos communes. L'installation de Jeunes Agriculteurs est un moyen de maintenir un tissu rural actif avec des artisans, des commerçants, des écoles dans les bourgs ! Par ailleurs, nous souhaitons que chacun se retrouve et ait sa place dans le CCJA. C'est un lieu de convivialité et d'échanges. Nous souhaitons que comme nous, d'autres jeunes choisissent de devenir agriculteur et puissent renforcer notre équipe. Pour construire notre avenir à tous, nous t'invitons à participer aux réunions proposées dans ce programme d'actions !

A bientôt.

Le Bureau du CCJA

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

◇ Vendredi 18 décembre 1998 à 20 h 30 :

LE CAHIER DE FERTILISATION

- Son objectif
- Son contenu
- Comment le remplir ?

Intervenant : Dominique ROBERT, Conseiller à la
Chambre d'Agriculture.

◇ Janvier 1999 à 20 H 30 :

DU PRIVÉ AU PROFESSIONNEL : QUELQUES DONNÉES JURIDIQUES

- Les régimes matrimoniaux.
 - . Avantages et inconvénients des différents régimes.
 - . Comment changer de régime ?
 - . Le principe du contrat de mariage.
- Les baux ruraux
 - . Les différents types de baux.
 - . Les droits et obligations du fermier et du bailleur, les mesures fiscales, etc ...
 - . Les modalités de fixation du fermage.

Intervenante : Véronique BOUCHER, juriste à la
Chambre d'Agriculture.

Une galette des rois sera prévue en fin de réunion.

◇ Début février 1999 à 20 H 30 :

LES PERSPECTIVES LAITIÈRES

- La conjoncture laitière
 - L'évolution de l'Organisation Commune de marché en lait
- Intervenant : à définir

◇ Jeudi 25 février 1999 à 20 H 30 :

LE GROUPEMENT D'ACHATS

Prévision des quantités : bâches ensilage, produits
phytosanitaires, ficelle.

◇ Courant juin 1999 :

Journée détente (à définir)

◇ Été 1999 :

Organisation du concours de labours à Sixt Sur Aff

BUREAU CANTONAL

Président	Jean-Michel LAURENT Brubet - ST GANTON Tél. : 02.99.08.63.74
Vice-Président	Gwénaél - DEBRAY Le Tréal - ST JUST Tél. : 02.99.70.05.20
Vice-Président	Jean-Marc - GUERIF La Vallée - SIXT S/AFF Tél. : 02.99.34.41.40
Secrétaire	Jean-Yves - DURAND Le Grand Coudray PIPRIAC Tél. : 02.99.34.68.71
Trésorier	Jean-Philippe BRIAND Gravot - GUIPRY Tél. : 02.99.34.68.71

Membres	Tony LACAUX La Cottaie - GUIPRY Tél. : 02.99.34.20.63
et / ou	Olivier ROBERT Belle-Perche - SIXT S/AFF Tél. : 02.99.70.05.41
Délégués	GAYET Pierrick La Glochais - PIPRIAC Tél. : 2.99.34.46.22
Communaux	LUMEAU Dominique Le Val - ST JUST Tél. : 02.99.72.62.52 ou 02.99.72.03.97
	LAURENT Olivier Lalleu - PIPRIAC Tél. : 02.99.34.34.97

LA VIE DE LA PAROISSE

ACCUEIL ET INSTALLATION DE L'ABBE JOSEPH GILLES DANS L'ENSEMBLE PAROISSIAL SAINT AMAND DE L'AFF

Le dimanche 25 octobre 1998, au cours de la messe de 11 heures à Pipriac, les paroissiens du nouvel Ensemble Paroissial Saint Amand, dont fait partie la communauté chrétienne de Saint-Ganton, ont accueilli l'Abbé Joseph GILLES.

Une messe au caractère assez exceptionnel, qui a été concélébrée par le Père Félix BOUVIER, le Père Jean-Baptiste GEFFROY, le Père Maurice GUERIN, originaire de Pipriac, l'Abbé Hyacinthe DESMOTS et l'Abbé Joseph GILLES, et le nouveau vicaire épiscopal, le Père François PRODHOMME.

C'était aussi l'officialisation du nouveau découpage diocésain avec la création de l'Ensemble Paroissial Saint Amand de l'Aff. Désormais cet ensemble paroissial regroupe les sept paroisses de Bruc/Aff, Lieuron, Lohéac, Pipriac, Saint-Ganton, Saint-Just et Sixt/Aff. Deux prêtres y assurent leur ministère, l'Abbé Hyacinthe DESMOTS en résidence au presbytère de Pipriac et l'Abbé Joseph GILLES, en résidence au presbytère de Sixt/Aff. Ils sont tous les deux coresponsables de cet ensemble paroissial. C'est pour cette raison que le dimanche, la messe de Saint-Ganton est célébrée à tour de rôle par l'un et par l'autre.

MERCI A MONSIEUR ANDRE MOISON

La Communauté Paroissiale de Saint-Ganton était en deuil ce lundi 21 septembre 1998, avec le départ de Monsieur André MOISON. Il était en effet notre organiste. Aussi, au nom de tous les paroissiens, l'Abbé DESMOTS tient à lui redire toute notre reconnaissance pour sa présence et sa fidélité à l'Orgue à chacune de nos célébrations ici à Saint-Ganton, et également à Pipriac, à Lieuron ou ailleurs. Dès que nous avions besoin, il suffisait de lui faire appel, il était toujours disponible. Monsieur MOISON, merci.

LA CHORALE INTER-PAROISSIALE

Elle se réunit actuellement chaque semaine à la salle du Presbytère de Pipriac pour préparer la fête de Noël dans nos paroisses. Elle comprend 65 personnes dont 5 de Saint-Ganton. Le groupe ne demande qu'à s'étoffer encore, et nous faisons appel aux personnes de Saint-Ganton qui aiment chanter et qui accepteraient d'en faire partie. Faites-vous connaître en toute simplicité. Le calendrier ne prévoit pas de messe le jour même de Noël à Saint-Ganton. Par contre, nous célébrerons Noël le dimanche d'après, le dimanche 27 décembre à la messe de 9 h 30, et des membres de la chorale interparoissiale viendront animer cette messe. Nous vous invitons déjà à venir nombreux à cette messe du 27 décembre.



Secteur de PIPRIAC - Horaires des MESSSES du 4 Octobre 98 au 4 Avril 99

<u>DATES</u>	<u>PIPRIAC</u>	<u>LOHEAC</u>	<u>LIEURON</u>	<u>St-GANTON</u>	<u>St-JUST</u>	<u>BRUC S/AFF</u>	<u>SIXT</u>
<u>19-20 Décembre</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30	19 h.	9 h. 30	11 h.
<u>24-25 Décembre</u> <u>"Noël"</u>	21 h. 11 h.	19 h.	19 h.		11 h.	9 h. 30	21 h.
<u>26-27 Décembre</u>	11 h.		19 h.	9 h. 30	19 h.	9 h. 30	11 h.
<u>2-3 Janvier</u>	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>9-10 Janvier</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30	19 h.	9 h. 30	11 h.
<u>16-17 Janvier</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.		9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>23-24 Janvier</u>	11 h.		19 h.	9 h. 30	19 h.	9 h. 30	11 h.
<u>30-31 Janvier</u>	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>6-7 Février</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30	19 h.	9 h. 30	11 h.
<u>13-14 Février</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.		9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>20-21 Février</u>	11 h.		19 h.	9 h. 30	19 h.	9 h. 30	11 h.
<u>27-28 Février</u>	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>6-7 Mars</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30	19 h.	9 h. 30	11 h.
<u>13-14 Mars</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.		9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>20-21 Mars</u>	11 h.		19 h.	9 h. 30	19 h.	9 h. 30	11 h.
<u>27-28 Mars</u>	11 h.	19 h.	9 h. 30		9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>3-4 Avril</u> <u>"Pâques"</u>	21 h. 11 h.	11 h.	9 h. 30	9 h. 30	9 h. 30	11 h.	11 h.

ADMR

L'assemblée générale de l'ADMR de Pipriac a eu lieu le 2 décembre 1998. Au cours de l'année 1997, il y a eu pour les travailleuses familiales, 15 familles aidées pour un total de 1423 heures. Elles interviennent dans les familles ayant des enfants en bas âge, en cas de grossesse difficile lorsqu'il y a déjà des enfants, maladie de la maman mais également pour seconder les mamans ayant des difficultés

familiales. Les aides à domicile famille sont intervenues dans 12 familles pour 669 heures. Une famille a bénéficié d'un emploi familial pour garder les enfants au domicile, pour 160 heures durant l'année 1997. Les aides à domicile sont présentes pour 46 foyers de personnes âgées, pour 5652,70 heures. Nous sommes mandataires pour 68 personnes âgées soit 14894,91 heures en 97. La halte garderie fonctionne tous les vendredis avec une éducatrice aidée de deux parents et une bénévole. Les enfants sont accueillis à la journée, de 9 h à 17 h. Ils

participent à différentes activités (peinture, dessin, cuisine, musique, gymn...). Ils apprennent la vie en collectivité et sont ainsi préparés à la vie en maternelle. L'agrément est accordé pour 16 enfants. La participation des familles est en fonction des revenus. Les parents sont présents pour quelques permanences. Dépêchez-vous, il reste encore quelques places.

Rappel de nos permanences à la mairie de Pipriac :

Mardi de 14 h à 18 h

Jeudi de 9 h à 12 h

Vendredi de 9 h à 12 h

ANCIENS COMBATTANTS ET AFN

Le 8 novembre 1998, en souvenir de l'Armistice, une messe a été célébrée pour tous les morts anciens combattants et victimes de toutes les guerres.

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts et un vin d'honneur servi à la salle des fêtes, six anciens combattants ont été décorés : Bernard TIGER et Charles LEROUX se sont vus remettre la croix du combattant par Bernard GEFFLOT tout en leur rappelant quelques souvenirs de leur très longue captivité ensuite quatre anciens d'Algérie ont reçu la médaille d'Afrique du Nord : Pierre LEROUX, Jean MARCHAND, Jean LAURENT, Gérard VALENTIN.

La journée s'est terminée par un repas à "La Crémaillère" auquel 28 convives se sont retrouvées pour passer un agréable après-midi.

Le Président,

Jean LAURENT

Saint-Ganton

11-Novembre : des médaillés de 39-45 et d'Algérie

Six anciens combattants ont été décorés.



C'est un peu en marge de l'actualité que s'est déroulée la commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale. En effet, il n'y a plus d'anciens combattants de 1914-1918 à Saint-Ganton, et ce sont les deux derniers anciens combattants de 1939-1945 ainsi que quatre anciens combattants d'Algérie qui ont été décorés.

Ces médailles, Jean Laurent, Jean Marchand, Pierre Leroux et Gérard Valentin, pour l'Algérie, et Charles Leroux et Bernard Tiger, pour les combattants 1939-1945, les ont reçues du maire, « pour éviter que nos enfants, nos petits-enfants et les générations à venir ne deviennent un jour d'anciens combattants. »

Bernard Tiger, parti en 1939, laissait derrière lui sa femme et sa fille âgée de quelques mois. Il fut libéré en 1945, après cinq années de captivité. Évoquant l'abomination de la guerre, il citera son père qui, lui, avait fait 1914-1918, et disait à son retour : « Devant tant d'atrocité, un homme, c'est plus fort qu'un cheval. »

L'ETERNELLE JEUNESSE COMME ELLE VA...

Notre Cercle a repris ses activités automnales avec une sortie à l'Etang de TREFFIEUX. Le soleil a baigné cette journée du 22 septembre contribuant à sa réussite : les joies d'un solide pique-nique, les balades sur le site, les jeux de boules et de palets, les chansons, les histoires drôles, bref ! la bonne humeur était au rendez-vous.

Nous continuons nos rencontres tous les quatrièmes mardis de chaque mois ; même si nos 58 adhérents ne sont pas présents à chaque fois, c'est une équipe d'une bonne trentaine qui se retrouve pour les jeux, les discussions sérieuses ou rigolotes sans oublier le délicieux goûter toujours bien approvisionné par les pâtisseries volontaires et talentueuses.

Nous devons avoir une pensée pour Monsieur RABOT qui nous a quittés brutalement en Novembre. Il aimait bien ces retrouvailles que ce soit pour un bon repas ou simplement une belote.

Ainsi va la roue du Temps!

Le Jeudi 3 Décembre, sur la proposition de DELORA TOURISME, nous sommes allés à la Salle de Messac où se tenait un mini salon du Voyage. Nous y avons rencontré différents prestataires de loisirs et avons rapporté une bonne documentation qui, nous l'espérons, nous permettra d'organiser une sortie d'été intéressante et originale.

Pour terminer l'année 98, nous avons fixé notre repas au MARDI 8 DECEMBRE. Il s'est fait pour la deuxième fois au Restaurant de Port de Roche dont la grande salle répond bien à la réception des 53 adhérents inscrits et le menu proposé nous a donné satisfaction. Une animation musicale et chantée conduite par "Roger la musique" a donné un entrain particulier avec les danses en groupe et l'utilisation de tous les talents des chanteuses, chanteurs, conteuses et conteurs.

A l'issue du repas, à l'initiative des restaurateurs, une quête a été faite pour aider les jeunes boulangers de LANGON, victimes d'un incendie.

Pour information - comme nous l'indiquons par ailleurs dans le "Calendrier des Fêtes", notre assemblée générale suivie de la Galette des rois aura lieu le MARDI 12 JANVIER 1999 et notre après-midi crêpes le MARDI 23 FEVRIER 1999.

En attendant ces prochaines rencontres, passez toutes et tous d'excellentes fêtes.

Les Secrétaires,
Marie-Pierre BOURHIS - Christiane GUERIN



COMITÉ DES FÊTES.

Concours de pêche.

Comme tous les ans, notre concours de pêche n'a pas failli à la tradition. Plus de cent pêcheurs se sont adonnés à leur sport favori le matin ou l'après-midi pour sortir les 110 kilos de truites.

Notons que le temps agréable a permis aux joueurs de palets de bénéficier pleinement de cette longue journée d'été...

Bal du 15 Août.

Malgré l'énorme manifestation de « *Bourg en Zique* » à Langon, notre bal a connu son effervescence habituelle. Merci à Rachel et son orchestre.

Cette année, il avait été prévu « galettes- saucisses ». Nos apprentis « grilleurs » ont d'ailleurs eu du mal à faire face à la demande par moments. Bonne leçon pour l'année prochaine !!!

Animation de Noël.

Ce week-end 19 Décembre, 71 enfants sont conviés avec leurs parents pour accueillir le Père Noël à la salle polyvalente.

L'animation est assurée par la troupe « *Yann Spectacles* ». L'un des piliers de cette troupe est Mickaël Jan de Saint- Ganton. La presse, par *Ouest-France* et les *Informations* nous a fait part de sa passion pour le spectacle et son attachement au breton. Les habitants de Beucel sont contents de le compter parmi les leurs.

Dernière minute !!! Que de frissons !!!!

Le Père Noël en personne nous fait savoir que pour des raisons indépendantes de sa volonté, le moyen de transport qu'il avait prévu fait l'objet de perturbations sociales ce jour-là. Mais, étant donné l'accueil qui lui est habituellement réservé à Saint-Ganton, il remue ciel et terre pour être parmi nous ce samedi après-midi.

N'oublions pas non plus que cette année, le Père Noël nous visite pour la dixième fois consécutive. Nous lui devons un accueil des plus chaleureux pour cet anniversaire !!!

Belote.

Le concours de belote aura lieu le 6 Février à la salle polyvalente. Cette animation se situe dans le cadre du super classement de Redon. Avis aux amateurs !!!!

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs voeux pour 1999 !

Robert Tiger



TENNIS CLUB

CHERS AMIS

L'activité TENNIS est en régression depuis quelques années. Ce n'est pas un problème propre à notre commune, mais il semble que de d'autres activités de loisirs se sont développées.

Nous souhaitons malgré tout conserver le tennis et la dynamique de notre club. Pour cela, il serait intéressant de mettre en place de nouvelles activités telles que, VTT, (trial, randonnées) Jogging Etc....

Nous avons besoin de connaître vos **idées**, vos **souhaits**, votre envie d'être **membre actif** du club.

Dès le printemps prochain, nous pourrions commencer à démarrer ce nouveau projet.

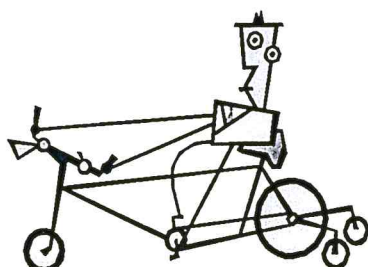
Merci de bien vouloir me contacter le week-end.

En attendant, nous vous souhaitons de **Joyeuses Fêtes** de fin d'année.

Le Président.

Philippe LOUET

☎ 02 99 08 61 73



ASSOCIATION OMNI-SPORTS DE SAINT-GANTON

La saison 97/98 est déjà partie depuis quelques mois. Les résultats sont très encourageants pour la suite. En effet, après avoir accédé à la deuxième division (suite aux bons résultats de la saison dernière), l'équipe-fanion se classe 6ème de son groupe à la même hauteur que LIEURON et BAINS SIOUST. L'équipe-Réserve se défend bien avec une victoire et un match nul.

Ces bons résultats sont les fruits d'un recrutement de jeunes joueurs de SAINT-GANTON et d'une très bonne ambiance au sein du Club.

Pour les équipes jeunes, cette année est marquée par la création d'une entente entre PIPRIAC, SAINT-GANTON et SAINT-JUST, et ceci pour les équipes de-17 ans, -15 ans et -13 ans.

Les -17 ans sont encadrés par PIPRIAC.

*Nos buteurs : Alexandre HOUIZEAU 12 buts
 Fabrice GEFFLOT 2 buts*

Les -15 ans sont encadrés par ST-GANTON.

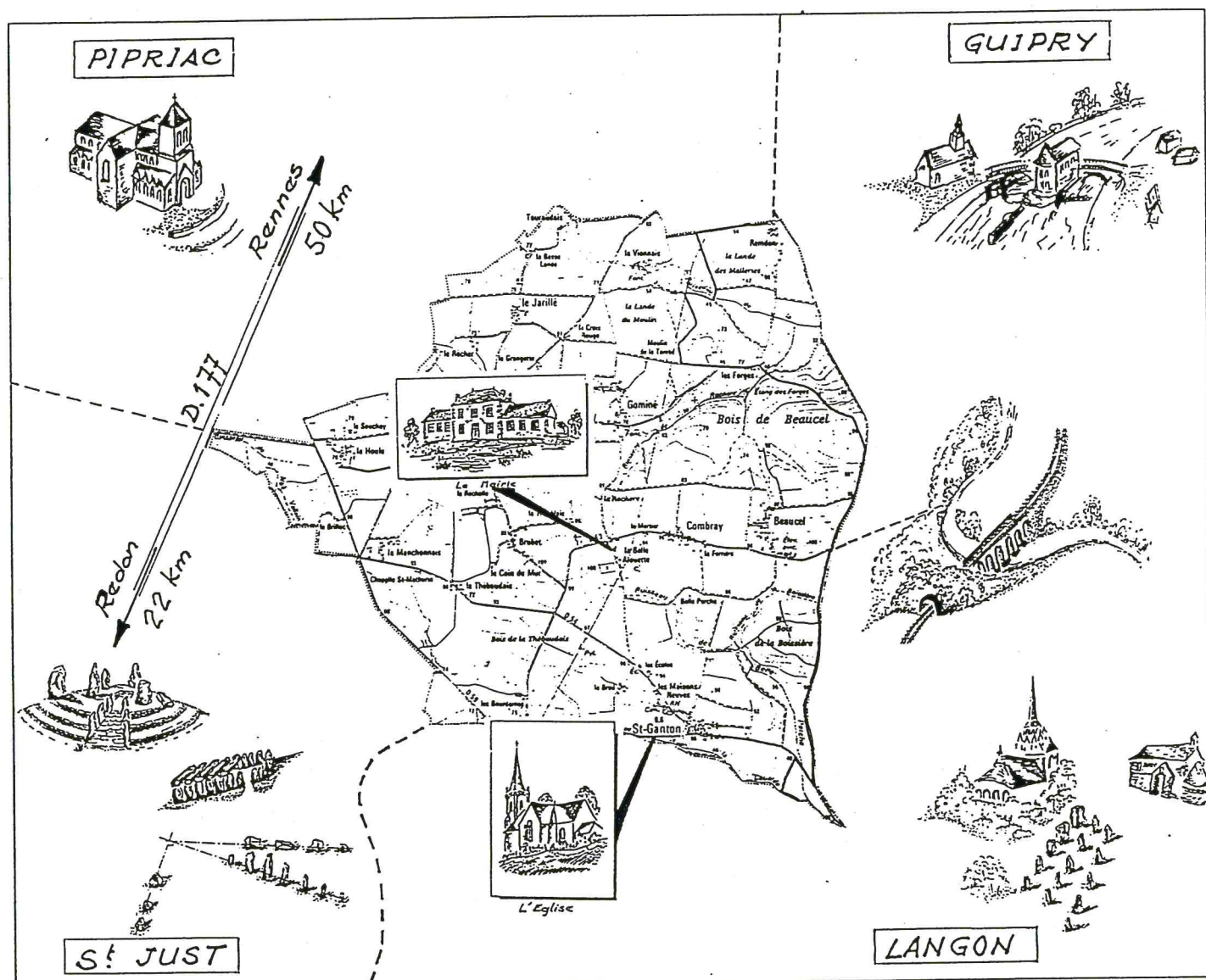
*Nos buteurs : Arnaud LECHEVALLIER 2 buts
 Florian DENIS 1 but*

Les -13 ans sont encadrés par ST-JUST

N.B. : Les résultats de l'équipe fanion sont publiés tous les lundis dans la rubrique "sports" d'OUEST-FRANCE. Regarder 2ème Division, groupe L.



Il était une fois,
en Pays de Vilaine ...



... ou l'histoire de :

St - GANTON

Article rédigé par l' A.P.A.R.
(Association Pour l'Animation en milieu Rural)

DE VILLAGE EN VILLAGE... EN 1865

Pour mesurer l'évolution des mœurs, des aménagements, de la qualité de vie de nos campagnes, il est intéressant de lire le récit des auteurs-voyageurs du siècle passé. Vu le nombre de bêtises que la surproduction a engendré, ils nous donneraient sûrement des gifles. Ah non ! nous sommes maintenant dans une société de droit et les châtiments corporels mènent au Tribunal (voir actualité scolaire).

Nous partons aujourd'hui d'une très belle lithographie éditée en 1865 (nous sommes sous le Second Empire -1852-1870- donc sous Napoléon III) : LA BRETAGNE CONTEMPORAINE, Tome V, dont l'auteur est Henri-Désiré CHARPENTIER

* CHARPENTIER (les) (1)

Pierre-Henri ? Châlons s/Marne - 1854 Nantes

Henri-Désiré 1806 La Rochelle - 1883 Vertou

Lithographes éditeurs.

La Maison CHARPENTIER lancée par Pierre-Henri (le père)

installé à Nantes comme graveur en 1808, édite entre 1828 et

1870 de nombreux albums de lithographies. L'un des plus impor-

nants est LA GALERIE ARMORICAINE (1845-1846)...

Pour LA BRETAGNE CONTEMPORAINE 1865, il fait travailler

Félix BENOIST, dessinateur et lithographe de la maison.

Réf. Denise DELOUCHE, Université RENNES 2

L'extrait va de MESSAC à SAINT-JUST en passant par SAINT-GANTON

Arrondissement de REDON (Pages 84 et 85)

Messac est la patrie de Thomas le Roi, conseiller de la reine Anne et son négociateur à Rome, chanoine des églises de Rennes, de St-Malo et Quimper, recteur de sept paroisses, enfin nommé à l'Evêché de Dol en 1522, après avoir assisté en 1512 au concile de Latran.

A travers les vastes *landes de Cormerie*, où le chemin de fer trace son sillon, on rejoint près de l'ancien passage de *St-Marc*, les rives de la Vilaine. Elle serpente encaissée dans une vallée profonde, solitaire, aux perspectives qui portent à une rêverie mélancolique, puis elle passe sous le viaduc à voûte biaisée qui précède l'orifice béant du tunnel de *Corbinières* long de 620 m. D'un côté se dressent des masses de rochers abruptes, dont la base trempe dans les eaux du fleuve : sur leurs flancs croissent la fougère et l'ajonc épineux. A leur sommet, parmi des semis de pins, surgit la petite villa, récemment construite par le général Ridouel. Vis-à-vis, les grands bois-taillis de *Boeuvres* tapissent les contours arrondis du coteau. Derrière ces taillis se cache le château, déchu de sa vieille splendeur : ses élégantes boiseries du XVII^e siècle ont été détruites ; il a un air de ruine et d'abandon. Boeuvres était une ancienne châtellenie possédée au XV^e siècle par la famille de la Chapelle, d'où elle passa aux Guémadeuc, puis, au XVIII^e à M. le Camus de Pontcarré de Viarnes, intendant de Bretagne.

En franchissant la rivière on entre dans le canton de PIPRIAC, par sa lisière méridionale. Autrefois trêve de son chef-lieu cantonal, *Saint-Ganton* est la première église qui se présente sur ce point : restaurée avec goût, elle s'élève isolée au bord d'une verte coulée de prairies, véritable ermitage cerné de bois et de hauts plateaux de landes.

En passant devant le *vieux manoir de la Thébaudais*, on arrive au château d'Allérac : c'est un élégant bâtiment moderne entouré de beaux ombrages et qui voit croître autour de lui d'immenses semis de pins. A la clairière de ces bois on aperçoit de fort loin dans la campagne les tourelles aiguës d'un petit châtelet, rendez-vous de chasse, *Allérac*, mentionné comme fief dès le IX^e siècle, dans les chartes du Cartulaire de Redon, appartenait, dès le XV^e siècle, aux Fournier, et donnait son nom à une des frairies ou subdivisions anciennes de la paroisse de Saint-Just.

Tout près du vieux bourg de Saint-Just, à une lieue environ d'Allérac, il faut visiter la curieuse lande dite la *Grée de Cojou*. Sa surface, qui s'étend de l'Est à l'Ouest, entre la nouvelle église de Saint-Just et l'étang du Val, est semée de pierres et d'enceintes primitives dites celtiques. On trouve là, réunies sur une longueur de deux kilomètres, toutes les formes connues de ces sortes de monuments : menhirs, alignements rectilignes en manière d'avenues, cromlechs ou enceintes circulaires, demi-cercles, carrés, ovales, parallélogrammes, tantôt reposant sur le sol, tantôt exhaussés sur des tertres factices, dolmens plus ou moins complets, tout cela combiné, mélangé dans un ordre évidemment disposé avec symétrie les pierres varient de dimension et de nature : les unes atteignent à peine la taille de 1 mètre, il y en a même de plus petites, presque toutes en schiste gris-noir ; les autres, partie en schiste, plus souvent en quartz pur, mesurent depuis 1,80 mètre jusqu'à 3,40 mètres. Il y a cinq groupes principaux : les plus gros blocs ont pour base des tombelles.

A un kilomètre vers l'Orient, près du village de Séveroué, sur une petite lande plantée de châtaigniers, gisent renversés les uns sur les autres une trentaine de menhirs ou peulvans gigantesques : l'un d'entre eux est long de 7,20 mètres, l'autre de 8,50 mètres ; l'aspect de ce coin de terre où sont accumulés tant et de si énormes blocs est étrange. On dirait les matériaux d'un alignement de première grandeur empilés comme des bûches.

Du haut de cet amas fantastique, aussi bien que du sommet de toute la lande, on découvre un horizon étendu et varié sur la vallée que parcourt, au Nord, le ruisseau du Canut. A l'Est, du côté de l'étang du Val, ...

LE CHEMIN DE FER

La révolution industrielle vient de modifier profondément le paysage. La gare de RENNES inaugurée 8 ans plus tôt, le 28 avril 1857, entraîne le prolongement de la voie PARIS-QUIMPER. Le viaduc de Corbinières est construit de 1858 à 1861 et le tunnel de 1860 à 1862. (2) Que de chemin parcouru ! Si l'on se souvient qu'il fallait aux premiers trains à vapeur 12 heures pour relier RENNES à PARIS, il en faut aujourd'hui moins de 2 h.30 pour le T.G.V.

LE FRANCHISSEMENT DE LA VILAINE

L'auteur, pour traverser la Vilaine, a emprunté le bac.

La Série 3S des Archives Départementales mentionne les travaux, adjudication de baux, fermages des bacs de St-Marc et Port de Roche. Le pont sera construit de 1894 à 1895.

La RD 53 de Saint-Ganton à Senonnes qui passe à cet endroit a débuté en 1881.(3) -(4)

SAINT-MARC

Au XVI^e siècle (5) c'est une métairie isolée qui appartient à l'Abbaye St-Sauveur de Redon depuis le X^e siècle. C'est la limite des droits des Bénédictins sur la Vilaine. Ils y ont construit une chapelle. Elle est en ruines au XIX^e siècle et aujourd'hui disparue. Autrefois, lors de la fête de son saint patron, les paroisses de Guipry, Langon, la trêve de Saint-Ganton s'y rendaient en procession (4).

LES ECOLES

En se rendant à SAINT-GANTON, l'auteur n'a pas vu la Mairie-Ecole puisqu'elle ne sera construite que fin 1880. Par contre, l'école publique est ouverte au Jarillé depuis 1863 (6). Il est probablement passé au champ de foires (7).

L'EGLISE

Le XIX^e siècle est riche de réalisations. En 1833, la décoration des trois autels est réalisée par M. VALENTIN, maître-menuisier à Bourg des Comptes. La sacristie et le chapitret sont construits quelques années plus tard. Mais, l'événement principal fut la reconstruction du clocher, la surélévation des murs et la reconstruction de la charpente de 1855 à 1861 (8). Nul doute qu'en 1865, elle paraissait "restaurée avec goût".

LE PAYSAGE

Est-ce qu'aujourd'hui l'ermitage cerné de bois et de hauts plateaux de landes existe toujours ? Le cyclone "remembrement" de 1969 a profondément bouleversé le paysage. Il n'est pas étonnant que les petites scieries qui animaient nos villages aient disparu une à une.

LA THEBAUDAIS

Détruit soixante-quinze ans plus tôt, le vieux manoir ne ressemble plus à l'époque glorieuse des Seigneurs de BOSSAC (9). La cloche de la chapelle St-Mathurin ne sonne plus depuis dix ans, le clocher étant en ruines. Il faudra attendre 20 ans que les fabriciens "désireux de voir le pèlerinage reflourir" exécutent différents travaux d'embellissement (10).

SAINT-JUST

Le nouveau bourg existe depuis environ 15 ans. La construction de l'église de 1848 à 1851 au lieu-dit Launay confirme le transfert du nouveau centre administratif de la commune (11).

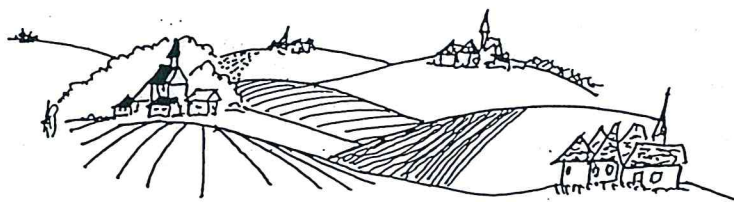
LA GREE DE COJOU

L'attribution de ces vieilles pierres aux Celtes choque aujourd'hui. En 1865, nous sommes encore à croire que "nos ancêtres les Gaulois" occupaient la France actuelle étendue jusqu'au Rhin.

Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle que des membres de sociétés savantes, des conservateurs de Musées et une légion de bénévoles se consacrent à des fouilles et des publications, sans aide de l'Etat. Les techniques modernes, mises au point au cours du XX^e siècle, vont permettre lentement d'établir les origines de la civilisation mégalithique.

SOURCES:

- (1) - LES NOMS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA BRETAGNE (page 83) "1000 noms pour les rues de Bretagne" édité par COOP BREIZH et l'Institut Culturel de Bretagne - 1997-
 - (2) - LANGON AU FIL DU TEMPS - Jacques GERVIS - 1995 -
 - (3) - "L'ALOUETTE" N° 6 de Déc.91 - Le chemin de grande communication n°53
 - (4) GUIPRY-HISTOIRE D'UN PAYS BRETON - Pierre LEBRETON 1995 -
 - (5) EN PASSANT PAR LA VILAINE DE REDON à RENNES en 1543 - Edition Apogée sous la direction de Michel MAUGER - Archives Départementales d'Ille & Vilaine - RENNES 1997
 - (6) L'ALOUETTE N°s 2, 4, 5.
 - (7) L'ALOUETTE N°3
 - (8) L'ALOUETTE N°s 7,8,9.
 - (9) L'ALOUETTE N°s 10,11.
 - (10) L'ALOUETTE N°s 12,14.
 - (11) Exposition - Oct-Nov 98 sur les archives communales de ST-JUST.
-



A.P.A.R. ACTIVITES



THEATRE

Si vous voulez voir confondus les coquins
Dans une histoire un peu triste qui s'arrange à la fin,
Si vous aimez voir trembler les amoureux
Quand l'amour entre en piste et rire avec les heureux,
Poussez la toile et entrez donc vous installer
Sous les étoiles le rideau va se lever !
Quand les trois coups retentiront dans la nuit,
Ils vont renaître à la vie, les comédiens !

(Ch. Aznavour)

Ceux de SAINT-GANTON se remettent à l'ouvrage et espèrent vous présenter leur prochain spectacle à l'automne 1999.
Bonnes fêtes à toutes et à tous.

BIBLIOTHEQUE

Dans le cadre de la manifestation "LIRE EN FETE", les bibliothèques de SAINT-GANTON, et de SAINT-JUST, ont proposé deux animations :

- l'une, courant octobre, en direction des enfants qui s'est tenue Salle du FAR de SAINT-JUST. Les bénévoles des deux associations ont fait une lecture de contes à une trentaine d'enfants et cet après-midi s'est terminé par un goûter et une tombola avec livres et affiches à gagner.

- L'autre, Salle des Fêtes de SAINT-GANTON, le 22 Novembre avec la participation de Mr Pierre LEBRETON de Guipry, historien local, auteur de deux livres : "Contes & Légendes des bords de Vilaine" et " Histoire d'un pays breton -GUIPRY" Il aime rencontrer les anciens et collecter les histoires qui ont fait la vie des villages et qu'il ne faut pas oublier : La fontaine des Forestiers, le moulin de la tombe ...

Il a évoqué tout le plaisir qu'il avait eu à écrire cette " Histoire de GUIPRY" en souhaitant que pareille initiative voit le jour pour l'Histoire de SAINT-GANTON. Nous nous devons de souligner que nous bénéficions des recherches historiques menées par Jean-Luc BAUDU. Ses articles sont publiés dans les pages de notre Bulletin municipal "L'ALOUETTE" et ce, depuis le N° 1 de Juin 1989 sous le titre " Il était une fois... ou l'Histoire de Saint-Ganton". Nous l'en remercions vivement.

Ce même dimanche, nous avons disposé d'une exposition de photos de mariages et de conscrits de la première moitié de ce siècle, aimablement prêtées par Roger CHOTARD. Chacun a pu reconnaître et même découvrir quelques grands-parents et voisins ou s'y est même revu il y a ... bien des années.

Cet après-midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, une soixantaine de personnes de toutes générations se sont cotoyées et ont pu déguster châtaignes grillées et cidre et, en finale, une tombola avec - bien sûr - des livres à gagner !

Chaque automne, les deux bibliothèques s'associent pour organiser cette animation du "Temps des Livres", donc, à l'année prochaine.

INFOS

Bibliothèque de SAINT-GANTON :

ouverte tous les samedis (sauf fériés) de 10 h. à 12 h.

Montant de l'adhésion pour l'année inchangé :

30 frs / adulte

10 fr / enfant jusqu'à 16 ans.

Revue à votre disposition : GEO - PRIMA - et J'AIME LIRE

Achat de nouveautés courant Décembre mais déjà à votre disposition : " Contes et légendes" et " Histoire de Guipry" de Pierre LEBRETON.

Marie-Thérèse TIGER



Avis à la population

*Nous, les 20 ans, organisons déjà les classes 9.
Afin de n'oublier personne lors de la tournée des classes,
nous vous invitons donc à vous inscrire en téléphonant
chez:*

** Corinne Guérin au 02-99-08-67-14 (le soir à partir de
19 h la semaine, et le week-end).*

** Gwénola Bourel au 02-99-08-73-02 (le week-end)*

*Réservez donc le dimanche 18 avril 1999 pour fêter
tous ensemble ces dernières classes du siècle.*

Nous espérons vous voir nombreux !

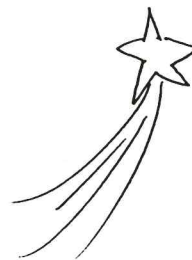
Les 20 ans

P.S: réponse souhaitée avant le 31 janvier 99.



*La terre a mis sa cape blanche
Et le givre décore les branches*

*Dans une froide étable
Est né l'enfant adorable*



*Les bergers aux grands manteaux
Sont venus avec leurs troupeaux*

*En extase, Joseph et Marie
De toute leur âme prient*



*Il est arrivé l'Emmanuel
Chantons, chantons Noël !*



*Dans la crèche de Saint-Ganton
On a mis les santons*

*Pour les grands, les petits, les ados,
Il est revenu le temps des cadeaux*



*Que les âmes à l'unisson
Chantent dans toutes les maisons...*

*Que se tournent nos coeurs
Vers la peine et le malheur*



*Que tous les sans-logis
Trouvent un abri*



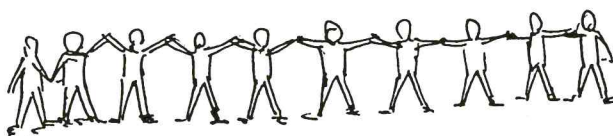
*Que tous les esseulés
Soient accompagnés*



*Et Noël de cette année
Mettra en joie toute l'humanité ! ! ! ! !*



Françoise Godet.



Calendrier des Fêtes Année 1999

Dates	Manifestations	Organismes
12 janvier	Ass. Générale et Galette des Rois	Cercle Eternelle Jeunesse
A définir	Repas du Foot	Le Football-Club
6 février	Concours de Belote	Comité des Fêtes
23 février	Crêpes	Cercle Eternelle Jeunesse
A définir	Repas de Chasse	Ass. Chasseurs
18 avril	Repas des classes	"Les 20 Ans"
4 juillet	Concours de pêche	Comité des Fêtes



HEUREUSE ANNÉE
1999!

